Nations Unies

S/PV.8064



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8064e séance

Jeudi 5 octobre 2017, à 15 h 45

New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Tachco
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

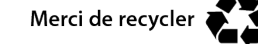
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Stratégie de constitution des forces

17-31096 (F)







La séance est ouverte à 15 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Stratégie de constitution des forces

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh et du Canada à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Lacroix et des représentants du Bangladesh et du Canada.

Je donne sans plus attendre la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente séance d'information sur la stratégie de constitution de forces. C'est la première fois que le Conseil consacre une séance à cette question. Le débat d'aujourd'hui fait suite à l'adoption de la résolution 2378 (2017), qui atteste du ferme attachement du Conseil à la stratégie de constitution de forces comme l'un des éléments clefs de la réforme du maintien de la paix.

La constitution de personnel en uniforme et d'unités de maintien de la paix des Nations Unies est une tâche énorme et de longue haleine. Cela suppose de constituer et de faire tourner plus de 300 unités, dont 76 bataillons d'infanterie, avec des dizaines de milliers de soldats et de policiers de plus de 120 pays, tout en sélectionnant et déployant plusieurs milliers de personnels et d'agents de police tout au long de l'année. C'est le fait d'une petite équipe de responsables dévoués, et je voudrais saisir cette occasion pour leur exprimer ma gratitude.

Des dizaines d'États Membres ont fait des investissements substantiels dans leurs capacités de maintien de la paix des Nations Unies en améliorant leur matériel, leur formation et leur niveau de préparation. Je leur suis reconnaissant et j'attends avec intérêt d'en apprendre davantage aujourd'hui sur la façon dont nous pouvons poursuivre et approfondir ce partenariat productif.

(*l'orateur poursuit en français*)

En avril, le Secrétaire général a présenté les contours de ce vers quoi doit tendre le maintien de la paix : un outil plus ajusté, plus agile, plus flexible, capable de répondre rapidement et avec pertinence aux besoins du terrain en s'appuyant sur de bonnes compétences et de bons équipements sur la base des mandats donnés par le Conseil. La stratégie de constitution de forces est un instrument pour mettre en œuvre cette vision. Cela implique d'identifier les besoins actuels et futurs des opérations et de communiquer de façon ciblée et soutenue avec les États Membres qui pourraient y répondre.

Les rencontres de haut niveau qui ont commencé avec le premier sommet sur le maintien de la paix en 2014 et la création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens en 2015 ont joué un rôle crucial dans cet effort. La cellule a travaillé de façon étroite avec les coorganisateurs ainsi que d'autres États Membres pour organiser le sommet des chefs d'État et les réunions ministérielles qui ont suivi à Londres et à Paris, et naturellement, nous attendons avec impatience la réunion de Vancouver.

Dès le début, ces rencontres ont associé les grands pays contributeurs de contingents et d'effectifs de police d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et ont lancé une dynamique à laquelle a participé un groupe d'États représentant tous les groupes régionaux, y compris les États Membres du Conseil de sécurité. Les réunions des chefs d'état-major et de police, qui ont suivi, ont permis d'approfondir notre engagement avec les États Membres.

Il n'est pas exagéré de dire que jamais les chefs d'État et de gouvernement, les Ministres de la défense, les responsables des armées et des polices du monde entier n'ont été aussi impliqués en soutien au maintien de la paix. Ces engagements et les annonces qui ont suivi ont permis de combler des lacunes capacitaires dans les missions actuelles, ainsi que de renforcer certaines missions et de faire face à de nouveaux déploiements que le Conseil de sécurité a décidés ou pourrait décider dans le futur.

À Londres, le système a enregistré les premières annonces de contributions pour des unités pouvant être rapidement déployées. Le communiqué final, entériné par 63 États Membres, a fixé de nouveaux objectifs pour 2017 et au-delà. À Paris, des besoins spécifiques

en matière de maintien de la paix en environnement francophone ont été examinés, et des engagements ont été pris pour fournir davantage de contingents militaires et de personnel de police francophones. La création du Système de préparation des moyens de maintien de la paix a été un élément déterminant dans notre nouvelle approche de la constitution de forces. Ce système, constamment actualisé, nous permet de savoir en permanence quelles unités seraient disponibles par la conduite de visites d'évaluation et de conseil, et de connaître bien mieux qu'auparavant leur niveau de préparation et de déployabilité.

Depuis mars 2016, nous avons conduit 39 visites d'évaluation et de conseil concernant 105 unités déployables. Ces visites permettent non seulement d'identifier quelles unités sont le mieux adaptées à quel théâtre d'opération, mais aussi d'expliquer en détail aux États contributeurs les normes et les spécificités techniques attendus. Ce dialogue est aussi essentiel dans la stratégie générale pour améliorer la conduite et la discipline des personnels déployés, et notamment la stratégie de prévention et de lutte contre les atteintes et l'exploitation sexuelles.

Ces visites nous permettent aussi, parfois, de susciter des contributions additionnelles, comme les hélicoptères jordaniens qui seront déployés au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) prochainement, ou d'identifier avec les États fournisseurs les domaines d'amélioration prioritaires. La résolution 2378 (2017) demande au Secrétaire général de rendre compte des mécanismes pour combler les lacunes capacitaires, et nous saisirons cette occasion pour exposer comment cela est fait aujourd'hui, et pour présenter quelques pistes pour améliorer la coordination des efforts en matière de formation et de construction des capacités.

À ce jour, 83 États Membres ont enregistré des contributions dans le système, un succès impressionnant seulement deux ans après sa création. Vingt-neuf unités du Système de préparation des moyens de maintien de la paix ont déjà été déployées dans nos missions, notamment dans la MINUSMA, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Nous avons reçu au cours des dernières semaines de nouvelles promesses de contributions, les plus récentes venant de la Chine et de l'Allemagne. Je suis très reconnaissant à ces deux pays.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Un objectif clef de nos efforts de constitution stratégique des forces est de faciliter un déploiement plus rapide du personnel en uniforme sur le terrain. Le déploiement rapide est un processus coûteux, complexe et difficile qui repose sur l'engagement des pays fournisseurs ainsi que du pays hôte et des pays voisins. Durant les semaines et les mois qui suivent l'adoption du mandat, avant que la mission n'atteigne une capacité opérationnelle minimum, des vies peuvent être perdues et notre crédibilité compromise dès les début. La longueur des processus de déploiement a des répercussions, car une opération de maintien de la paix déployée trop tard sera confrontée à une situation plus difficile, ce qui risque d'alourdir son empreinte et la durée de son séjour.

Avec l'appui des États Membres et grâce aux efforts concertés du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, nous avons accompli des progrès importants en terme d'accélération du déploiement. Pour donner un exemple récent, en République centrafricaine, nous avons remplacé un bataillon de la MINUSCA, qui a dû gérer des problèmes de conduite et de discipline avec trois contingents différents en moins de 60 jours, dont deux faisaient partie du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Nous sommes extrêmement reconnaissants aux pays qui ont fourni ces unités. Les États Membres ont également décidé dans le courant de cette année que les unités acceptées au niveau du déploiement rapide au sein du Système recevraient des compensations financières afin de maintenir le niveau de préparation de leur matériel majeur tant qu'elles seraient disponibles à ce niveau.

J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons récemment reçu des annonces de contributions suffisantes pour répondre à presque tous les critères relatifs à la constitution d'une brigade d'avant-garde comprenant environ 4 000 militaires et policiers pour le reste de l'année 2017 et la première moitié de l'année prochaine. Nous prévoyons de mener un exercice du personnel clef appelé à être déployé rapidement et du personnel clef de l'ONU afin de renforcer notre capacité à gérer les futurs déploiements rapides dans cette région. Nous sommes également en train de mettre au point un concept global de développement rapide et les supports de formation connexes qui réunissent tous les éléments

civils, policiers, militaires et d'appui nécessaires au déploiement rapide.

En dépit des progrès accomplis au cours des deux dernières années, un certain nombre de capacités spécialisées continuent de faire défaut, en particulier des éléments habilitants de haute valeur tels que des hélicoptères, des forces de réaction rapide, des unités de neutralisation des explosifs et munitions dotées d'une formation sur les engins explosifs improvisés et des compagnies de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Les annonces de mise de ce type d'unités à disposition du Système de préparation des moyens de maintien de la paix sont bienvenues, mais c'est précisément dans le cadre de nos missions les plus difficiles que nous en avons le plus besoin. Je suis également déçu par le manque de progrès vers la réalisation de nos objectifs concernant les femmes soldats de la paix, et j'espère sincèrement que les États Membres participeront à la Réunion des ministres de la défense qui se tiendra à Vancouver à la mi-novembre et qu'ils feront des promesses de contributions et des propositions concrètes.

Une chose que nous avons apprise est que la constitution stratégique de forces doit être reliée plus efficacement à la planification régulière des effectifs de chaque mission, qui doit également être améliorée. La conférence sur la constitution des effectifs de la MINUSMA organisée en mai a marqué une avancée importante à cet égard. Les États Membres ont examiné leurs plans pour les contributions futures au Mali et les partenariats potentiels concernant les capacités essentielles. Nous espérons faire fond sur ce nouvel effort pour trouver des moyens créatifs de combler les lacunes persistantes, notamment en permettant aux pays fournisseurs de contingents de mettre en place un système de rotation des capacités limitées. Cependant, quel que soit notre niveau de créativité, nous aurons besoin que les États Membres se mobilisent, mettent à disposition des capacités supplémentaires et portent une partie du fardeau, en particulier au Mali et dans les zones les plus instables.

Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer dans la définition des besoins en matière de capacités de nos missions et en vue de nous aider à y répondre. Un certain nombre de membres permanents et élus du Conseil se sont proposés pour accueillir des réunions de haut niveau, se sont engagés à fournir et à préparer de nouvelles capacités, à fournir un appui à la formation et au renforcement des capacités ainsi qu'un appui financier et politique direct à nos efforts de constitution stratégique des forces. Tout cela va dans le sens de l'appel lancé au Conseil pour qu'il joue un rôle plus actif dans la constitution des forces, et je m'en félicite.

J'encourage également les membres du Conseil à proposer d'autres contributions novatrices, notamment en fournissant une formation adaptée et soutenue et en renforçant les capacités afin de combler les déficits de capacités à moyen et long terme. Le partenariat trilatéral entre le Japon et plusieurs pays fournisseurs de contingents africains est un bon exemple de ce type d'initiative, et nous encourageons vivement la formation d'autres partenariats similaires. Il existe d'autres moyens pour le Conseil de nous aider à répondre aux besoins en termes de capacités, et je vais en citer quatre.

Premièrement, le Conseil peut prendre en compte les déficits de capacités existants ou potentiels, notamment au sein de la MINUSMA, lorsqu'il élabore ou renouvelle les mandats. Il doit s'y employer en étroite consultation avec nous, et cela joue un rôle capital dans la gestion des attentes. Des mandats clairs aux priorités établies nous permettront de mieux guider et évaluer la performance du personnel en uniforme.

Deuxièmement, les difficultés relatives au déploiement en temps voulu des capacités, en particulier pour des missions telles que la MINUSS, sont souvent associées au consentement et aux capacités du Gouvernement hôte. Les membres du Conseil doivent collaborer à titre collectif et individuel pour veiller à ce que les gouvernements hôtes honorent pleinement les accords relatifs au statut des missions et à ce que le Conseil prenne les mesures nécessaires lorsque les gouvernements ne le font pas.

Troisièmement, la constitution stratégique des forces est étroitement liée à la performance. L'impulsion du Conseil est capitale en vue de garantir la pleine mise en œuvre de nos obligations en termes de performance, de formation et de conduite. Dans les cas où des mesures doivent être prises pour améliorer la performance ou sanctionner des écarts de conduite, le Secrétariat compte sur l'appui constant des membres du Conseil.

Enfin, je prie le Conseil d'appuyer les efforts que nous déployons pour promouvoir une culture d'amélioration et d'adaptation continues fondée sur la constitution stratégique des forces et d'autres réformes. Nous voulons créer un cercle vertueux d'amélioration de la performance basée sur des visites d'évaluation et de consultation, des évaluations régulières de la

performance sur le terrain, une meilleure planification des rotations et du déploiement de nouvelles capacités, l'amélioration de la formation et le renforcement des capacités. Nous ferons tout ceci ensemble, en étroite collaboration avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

La constitution stratégique des forces est une initiative importante qui reste relativement nouvelle. Je suis certain qu'elle nous aidera à renforcer considérablement nos moyens en personnel. Elle doit également être considérée comme n'étant qu'un élément d'un effort plus général déployé par le Secrétariat pour transformer les opérations de maintien de la paix en un outil plus efficace et responsable à disposition de la communauté internationale.

Le Président : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie très sincèrement les membres du Conseil de sécurité de m'avoir invité à présenter un exposé sur la constitution stratégique des forces pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En début de semaine, le Bangladesh a accueilli une réunion préparatoire à la Réunion des ministres de la défense qui se tiendra à Vancouver en novembre, en mettant l'accent sur le sujet novateur des annonces intelligentes. Cette réunion nous a permis d'examiner les annonces déjà faites par les États Membres pour combler les déficits de capacités des missions de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier celles qui opèrent dans certains environnements difficiles. Je pense que mon collègue canadien donnera davantage de détails sur ce point. Je souhaite simplement indiquer que l'idée d'annonces intelligentes est très prometteuse, mais que les États Membres devront poursuivre leurs délibérations afin d'identifier les bonnes occasions.

Les problèmes relatifs à la constitution des forces et au déploiement rapide sont à l'examen depuis un certain temps. Ils ont à juste titre été placés au premier plan du rapport de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446). Le Groupe a souligné qu'il était difficile de déployer suffisamment d'effectifs dans des délais raisonnables et que l'on continue de dépendre de capacités en personnel en tenue dont les moyens sont insuffisants, l'interopérabilité médiocre ou nulle, et les structures de commandement et de contrôle fragiles. Nous réitérons qu'il importe de régler tous les aspects de ces problèmes. Dans le cadre des efforts que nous déployons pour régler les problèmes liés à la constitution des forces, nous ne devons pas perdre de vue les questions connexes de la mobilisation de ressources adéquates pour les missions de maintien de la paix et de l'efficacité des structures de commandement et de contrôle au sein des missions.

Le débat public de haut niveau organisé par la présidence éthiopienne le mois dernier (voir S/PV.8051) et la résolution 2378 (2017), adoptée par le Conseil à cette occasion, réaffirment une fois de plus l'appui en faveur des observations et des recommandations du Groupe. Par ailleurs, ce débat a rappelé que les missions devaient être dotées d'équipements et d'effectifs adéquats ainsi que des compétences voulues afin de répondre aux mandats de maintien de la paix de plus en plus solides,complexes et multidimensionnels. Le Bangladesh, l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, est resté particulièrement engagé dans ces débats. Il est encourageant de noter que la question de la constitution des forces et du déploiement rapide a été définie comme l'un des domaines où des progrès considérables ont été réalisés quant à la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

Nous avons à plusieurs reprises plaidé pour qu'on débatte des questions concernant la constitution des forces stratégiques dans le cadre des consultations triangulaires entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat. La mise en place du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, qui a remplacé le Système de forces et moyens en attente des Nations Unies, visait à instituer une plateforme globale pour une collaboration renforcée entre les États Membres et le Secrétariat en vue de faire valoir les annonces de contributions faites par les États Membres. De notre côté, nous nous sommes efforcés de nous adapter rapidement au nouveau système, et nous avons peut-être été le premier État Membre à avoir enregistré 13 contingents et 50 observateurs et membres du personnel auprès du Système de préparation des moyens de maintien de la paix.

Pour en donner un simple exemple, nos forces armées ont fourni un bataillon d'infanterie, une société d'ingénierie, un hôpital de niveau 2, une compagnie de transmission et une compagnie de transports. Notre

marine a fourni une unité fluviale, deux unités maritimes, composées de frégates et de patrouilleurs océaniques, et une unité d'opérations portuaires, entre autres. Nos forces aériennes ont fourni une unité d'hélicoptères de manœuvre, composée de trois hélicoptères Bell-212 et, enfin, deux unités de police constituées.

De plus, nous avons jusqu'à présent fait un certain nombre d'annonces de contributions informelles supplémentaires. Nous sommes impatients d'en annoncer davantage à la Conférence des Ministres de la défense de Vancouver. Nous avons également signalé que nous serons en mesure de déployer certains de nos contingents à un niveau de déploiement rapide en moins de 60 jours. Nous avons adopté une approche de principe pour former nos soldats de la paix potentiels à la protection des civils et à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, entre nombreuses autres questions prioritaires.

Nous avons pris bonne note de la mise sur pied de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens au sein du Département des opérations de maintien de la paix, et souligné, dans le contexte du rapport annuel de l'année dernière (A/70/19) du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la nécessité de renforcer les consultations préalables avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police sur ces initiatives majeures. Notre délégation a développé de solides relations de travail avec la Cellule et a jusqu'à présent travaillé en étroite coopération avec elle pour faciliter les missions d'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix au Bangladesh visant à vérifier l'état de déploiement et de formation de nos contingents enregistrés.

En 2015, le Sommet sur le maintien de la paix, que nous avions eu le privilège de coorganiser, a été une étape majeure dans le domaine de la constitution des forces stratégiques. Il a encouragé les États Membres à promettre plus de 40 000 policiers et militaires, ainsi que des moyens, tels que des hélicoptères, des services techniques, des services logistiques et des unités de transport. L'élan s'est maintenu grâce à la Réunion des ministres de la défense qui s'est tenue à Londres l'année passée, et se poursuivra grâce à celle qui doit avoir lieu à Vancouver le mois prochain.

Nous encourageons tous les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, notamment les membres du Conseil, à se tenir au courant des dernières évolutions en matière de besoins en personnel en tenue pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et à adapter leurs nouvelles annonces de contributions en conséquence. Il existe des insuffisances critiques spécifiques à la mission dans la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, auxquelles il faut remédier afin de répondre aux circonstances difficiles qui prévalent dans les deux dernières et de gérer efficacement la transition dans la dernière.

Les mandats réalistes, progressifs et priorisés que nous pressons le Conseil de concevoir et de mettre en œuvre en réponse à l'évolution des réalités sur le terrain ne donneront des résultats que si les exigences correspondantes en matière de capacités et de ressources sont suffisamment satisfaites. Il serait peut-être judicieux de renouveler les critères d'évaluation, la fréquence et la cohérence actuels du Système de préparation des moyens de maintien de la paix afin de garantir que les contributions enregistrées puissent être effectivement déployées à tout moment.

Le champ d'application du Système de préparation des moyens de maintien de la paix peut toucher de manière disproportionnée des pays potentiellement fournisseurs de contingents et d'effectifs de police aux capacités limitées ou spécialisées. Il convient également de réfléchir davantage à la question de savoir si les dispositions actuelles concernant le remboursement pour les contingents et les capacités à un niveau de déploiement rapide sont viables à moyen ou à court terme. Il faudra que lors de leurs missions les membres du Conseil prennent directement conscience des principales insuffisances et difficultés qui existent sur le terrain.

La question de la participation accrue de soldats de la paix féminins est essentielle à la constitution des forces stratégiques. L'ONU a pour objectif d'augmenter la participation des femmes de 15 % d'ici à la fin de l'année 2017, une initiative que nous appuyons en principe, mais, comme nous nous en rendons compte dans notre contexte national, c'est bien plus facile à dire qu'à faire. Le Bangladesh a apporté des contributions considérables sous la forme d'unités de police entièrement féminines en République démocratique du Congo et en Haïti.

Cependant, malgré une forte incitation de nos dirigeants politiques, nous n'avons pas pu atteindre notre objectif au niveau des officiers d'état-major individuels et des observateurs. Nos forces armées et notre police restent saisies de cette question, notamment en raison

de notre attachement traditionnel au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous attendons avec intérêt de continuer d'examiner cette question au cours du débat public prévu ce mois au Conseil.

La question des compétences linguistiques des soldats de la paix a été débattue à la Réunion des ministres de la défense tenue à Paris, au cours de laquelle l'accent a été mis sur les environnements francophones. En tant que coorganisateur de la Réunion, le Bangladesh a renouvelé son engagement à développer les compétences linguistiques de ses troupes et de sa police en particulier. C'est peut-être un domaine où les annonces de contributions intelligentes, y compris sous la forme d'une coopération Sud-Sud, pourraient entrer en jeu et donner des résultats concrets.

Pour terminer, je tiens à assurer le Conseil de l'engagement continu des pays fournisseurs de contingents et de forces de police à mobiliser leurs forces et leurs capacités pour honorer les mandats qui leur sont confiés dans le cadre de missions de maintien de la paix. En échange, nous attendons du Conseil qu'il reste sensible à cette question, tienne compte de nos suggestions et de nos préoccupations, et garantisse que les mandats confiés bénéficient des ressources et de l'appui nécessaires afin d'ouvrir la voie à notre succès collectif.

Le Président : Je remercie le représentant du Bangladesh de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Blanchard (Canada) **:** Je tiens à remercier la France et le Royaume-Uni d'avoir convoqué ce débat opportun portant sur la mise sur pied d'une force stratégique et d'avoir invité le Canada à communiquer de l'information sur la prochaine Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix qui aura lieu dans la très belle ville de Vancouver.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je tiens également à remercier mon collègue du Bangladesh et le Sous-Secrétaire général de leurs interventions très utiles d'aujourd'hui.

Le Canada est convaincu que lorsque le mandat est clair, que les bonnes ressources sont attribuées et que le soutien est assuré, les missions de maintien de la paix demeurent l'un des moyens les plus souples et les plus efficaces dont dispose la communauté internationale pour intervenir lors d'une crise. Toutefois, la nature du conflit évolue, le rythme des opérations de maintien de la paix augmente et la taille et la complexité des opérations de maintien de la paix sont grandissantes. Nous n'avons pas d'autres choix que d'anticiper, de nous adapter et de faire face aux enjeux. Pour ce faire, nous devons réformer nos institutions communes, améliorer l'efficacité opérationnelle et fournir un effort soutenu et collectif pour remédier au fait que la capacité actuelle est insuffisante.

Cependant, il n'est pas possible de combler les lacunes en matière de capacités en affectant seulement des ressources sur le terrain. II s'agit de fournir aux contingents la formation, les capacités et l'équipement appropriés, et ce, en temps opportun. La mise sur pied d'une force stratégique est fondamentale dans ces efforts, et il s'agit d'un domaine où nous devons travailler ensemble – États Membres et Secrétariat de l'ONU – autrement et mieux.

(*l'orateur reprend en français*)

Depuis 2014, une série de conférences de haut niveau ont aidé à combler l'écart entre les besoins opérationnels des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les formidables capacités que les États Membres ont à offrir. À New York, Londres et Paris, non seulement nous avons constaté un nombre sans précédent d'engagements à l'égard des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais également des efforts déployés par des États Membres et l'ONU en vue d'intégrer des considérations qualitatives dans le débat portant sur la mise sur pied d'une force. Ces événements annuels constituent maintenant un élément important de l'institution du maintien de la paix de l'ONU, et complètent le travail de cet organisme, ainsi que du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix de l'ONU suscitent un nouveau regain d'intérêt grâce aux réformes proposées par le Secrétaire général.

En gardant à l'esprit ces considérations, le Canada s'est porté volontaire pour accueillir la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix de l'ONU 2017. Nous ne sommes pas les seuls à entreprendre cette démarche. Nous sommes honorés d'emboîter le pas à dix hôtes conjoints. II s'agit notamment du Bangladesh, de l'Éthiopie, de l'Indonésie, du Japon, des Pays-Bas, du Pakistan, du Rwanda, du Royaume-Uni, de l'Uruguay et des États-Unis. La Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix aura lieu les 14 et 15 novembre, à Vancouver. La participation à cette réunion est ouverte aux États Membres qui annonceront de nouveaux

engagements en matière d'opérations de maintien de la paix de l'ONU, à Vancouver.

On a déjà réalisé beaucoup de travail de préparation dans l'organisation et la planification de la Réunion des ministres. Cela inclut trois conférences de fond tenues à Tokyo, à Kigali et à Dacca, auxquelles environ 50 États membres ont participé. Ces conférences ont aidé à paver la voie à la tenue d'une réunion fructueuse en novembre. Nous sommes en bonne voie d'atteindre le taux de participation le plus élevé jamais enregistré, et nous avons établi des attentes également élevées pour ce qui est des résultats de l'événement.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada est tout à fait d'accord avec l'opinion du Secrétaire général, M. Guterres, selon laquelle la prévention des conflits devrait être une des principales priorités de l'ONU. Les discussions qui auront lieu à Vancouver souligneront en conséquence l'importance des approches intégrées visant à prévenir les conflits violents. Les ministres feront avancer ces objectifs en organisant des séances de discussions sur les thèmes suivants.

Premièrement, les participants combleront les lacunes relatives à la capacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU en annonçant de nouveaux engagements et en faisant le bilan des engagements déjà pris. Cela comprend notamment le renforcement des capacités liées au sexe, aux effectifs de police participant aux opérations de maintien de la paix, et aux opérations de maintien de la paix dans un milieu francophone.

Deuxièmement, nous trouverons des solutions concrètes pour renforcer les partenariats s'agissant des activités de formation et du renforcement des capacités entre les contingents de l'ONU, les effectifs de police et d'autres intervenants. Nous avons tous comme objectif commun de rehausser l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU, et nous avons des compétences et toute une expérience à offrir à cet égard. Il est temps que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat collaborent plus étroitement avant le déploiement sur le terrain afin de s'assurer que toutes les femmes et tous les hommes ont reçu la formation dont ils ont besoin et sont en mesure de travailler comme un seul homme.

Troisièmement, nous examinerons comment nous pouvons mieux protéger les personnes à risque, en veillant à ce que nos stratégies soient adaptées aux réalités sur le terrain. Cela comprend l'examen de mesures concrètes pouvant être prises pour éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et empêcher l'enrôlement et l'utilisation d'enfants soldats.

Quatrièmement, nous favoriserons la cohérence des alertes précoces et du déploiement rapide grâce à des approches, des capacités et des technologies novatrices visant à améliorer l'alerte précoce, l'analyse rapide et les capacités de planification. Nous étudierons également les moyens de réduire le temps de démarrage des nouvelles missions et nous ferons en sorte de satisfaire aux exigences du déploiement rapide de l'ONU d'ici à 2018.

Compte tenu du leadership du Premier Ministre Trudeau et du Secrétaire général Guterres, aucun des membres ne sera étonné du fait que le thème transsectoriel principal de la Réunion des ministres de Vancouver portera sur l'importance de prendre en compte la problématique hommes-femmes. Dans un effort pour remédier à notre incapacité persistante à tirer parti de l'impact que les femmes peuvent avoir sur les efforts de prévention et de pérennisation de la paix, la problématique hommes-femmes fera partie de toutes les discussions. Il s'agira notamment d'améliorer le recrutement du personnel féminin, d'éliminer les obstacles à leur participation, d'offrir des possibilités de formation et de lutter contre la violence sexuelle en période de conflit et contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En fait, la problématique hommes-femmes et la participation des femmes sont directement liées à l'efficacité opérationnelle et sont essentielles aux efforts de prévention et aux efforts pour obtenir une paix durable.

Plus fondamentalement, en tant que Canadiens, nous reconnaissons que les partenariats inclusifs sont essentiels à notre réussite commune. La formation conjointe par les pairs à même de mieux préparer les contingents et le personnel de police et de les rendre interopérationnels; l'importance vitale de collaborer avec des organisations régionales clefs, telles que l'Union africaine, sur une base plus équitable; et le potentiel d'engagements conjoints « intelligents » pouvant permettre de prévoir l'approvisionnement requis pour accroître les chances de réussite d'une mission sont tous des éléments qui renvoient à la façon dont nous pouvons faire plus pour unir nos forces à un moment où les opérations de maintien de la paix de l'ONU ont besoin de nous.

Nous avons hâte d'accueillir tous les participants à Vancouver.

Le Président : Je remercie le représentant du Canada de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix, l'Ambassadeur Blanchard, et l'Ambassadeur Bin Momen, de leurs exposés.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage aux hommes et aux femmes du maintien de la paix des Nations Unies pour leur courage et leurs sacrifices. Ils sont ce que l'Organisation a de meilleur. Nous leur devons ainsi qu'à ceux qu'ils protègent de faire en sorte que les opérations de maintien de la paix disposent des capacités dont elles ont besoin pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées, autrement dit qu'elles aient un personnel bien formé, le matériel et les compétences appropriés et le bon mandat. Combien de fois avons-nous vraiment respecté ces exigences? Combien de fois, à l'inverse, avons-nous entendu dire que les opérations de maintien de la paix devaient faire avec les forces disponibles, quelles qu'elles soient, au lieu de pouvoir s'appuyer sur les forces les mieux adaptées à la mission?

Notre objectif ultime doit être de donner toute latitude à l'ONU d'adapter les forces qu'elle déploie en fonction des caractéristiques propres au mandat de chaque mission. Nous sommes bien partis pour atteindre cet objectif, notamment depuis la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix qui s'est tenue à Londres l'année dernière. Mais au moment où nos collègues canadiens prennent la relève, il est clair qu'il reste du chemin à parcourir. Je voudrais souligner trois mesures que nous devons prendre.

Premièrement, nous ne devons pas avoir peur d'innover. Nous savons qu'il reste des lacunes persistantes concernant certaines capacités spécialisées, notamment les hélicoptères d'attaque, les unités médicales et les unités du génie spécialisées. Nous ne devons pas considérer ces lacunes comme une fatalité, mais au contraire voir comment les pays peuvent œuvrer de concert pour fournir à tour de rôle ces capacités qui existent en nombre limité. Concrètement, cela pourrait signifier qu'un pays fournit ces compétences tandis qu'un autre assure un soutien logistique, se partageant ainsi le fardeau et augmentant la disponibilité de ces moyens spécialisés. Ce type d'engagement « intelligent» et novateur sera parmi les questions que le Ministre britannique de la défense soulèvera à Vancouver.

Par innovation il faut aussi entendre l'utilisation des technologies modernes pour rendre le maintien de la paix plus réactif et plus efficace. Nous avons déjà fait quelque progrès sur l'utilisation des drones, mais d'autres technologies peuvent aussi être mobilisées. Pour le faire efficacement, il nous faut pouvoir anticiper sur les besoins futurs des missions, ce qui m'amène à mon deuxième point.

Pour dire les choses simplement, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas censées ne jamais changer. Elles doivent évoluer en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. À mesure que les objectifs sont atteints et que les processus politiques avancent, les besoins en effectifs changent aussi. Nous devons être capables de prévoir ces changements et assez souples pour fournir rapidement les capacités requises. Cela veut dire qu'il faut abandonner la pratique consistant à établir arbitrairement des plafonds d'effectifs et opter plutôt pour une approche adaptée qui repose sur de meilleures informations concernant le type de capacités réellement nécessaires et quand elles doivent être disponibles, afin que nous mettions davantage l'accent sur les résultats que nous voulons que la mission obtienne.

Par exemple, le mois prochain nous allons discuter du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies en République centrafricaine. Beaucoup ici plaideront sans aucun doute pour une augmentation des effectifs. Mais pour sa part, le Royaume-Uni se préoccupe davantage de savoir si la Mission dispose des bons contingents, autrement dit des contingents mobiles et capables de réagir vite, aptes et prêts à se rendre au pied levé là où on a besoin d'eux. Nous savons que cette approche a fait ses preuves; nous l'avons vue à l'œuvre ailleurs. Je voudrais féliciter la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et le contingent pakistanais qui y est déployé pour la rapidité avec laquelle les effectifs sont redirigés vers les points chauds où on a vraiment besoin d'eux pour protéger les civils.

Pour nous aider à prévoir les futurs besoins en effectifs, l'ONU doit nous fournir des informations complètes et en temps réel afin que le Conseil puisse prendre ses décisions en connaissance de cause. Ces analyses doivent aussi servir à la prise de décisions concernant la constitution des forces. C'est pourquoi nous nous félicitons que la résolution 2378 (2017) appelle à la collecte et à l'analyse des données relatives

à l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Il s'agit vraiment d'un important pas en avant. Faisons en sorte d'œuvrer tous ensemble avec les Nations Unies pour qu'il en soit ainsi.

Mon dernier point est que nous ne devons pas perdre de vue la planification stratégique et à long terme de la constitution des forces. Cela suppose notamment plus de partenariats, plus de formation et plus de renforcement des capacités, afin que nous puissions passer de la constitution immédiate des forces à la constitution stratégique des forces à l'avenir, et pour que nous soyons prêts à répondre aux besoins futurs, au lieu simplement de combler les manques de capacités actuels.

Ce faisant, n'oublions pas que la force militaire n'est qu'un des trois piliers d'une mission. Dans la mesure où les missions effectuent de plus en plus un travail politique, nous allons tous devoir réfléchir à la façon dont nous constituons la composante civile et la composante de police de manière à ce que les missions puissent avoir un effet véritable, non seulement pour ce qui est de maintenir la paix, mais aussi de la consolider et la pérenniser.

M. Seck (Sénégal) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence française du mois, d'avoir accepté, à l'initiative de la délégation britannique, d'organiser cette séance d'information sur l'importante question de la constitution des forces. Mes remerciements vont aussi à nos collègues du Bangladesh et du Canada, et naturellement au Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, dont les présentations confirment toutes que les opérations de maintien de la paix continuent de faire face à des déficits. Retenons le double déficit des capacités et de l'équipement.

Le Système de forces en attente des Nations Unies, expérimenté depuis 1948 par le Secrétariat, pour disposer d'un vivier de pays pouvant mettre leurs forces à la disposition des opérations de maintien de la paix, a montré ses limites, surtout quand il s'est agi de résoudre les crises actuelles, plus nombreuses, plus complexes et plus meurtrières. C'est dire si l'importance de la présente séance participe de la volonté de l'Organisation de tenter de relever ce défi de la mise à disposition des forces à temps mais aussi avec des capacités et effectifs suffisants pour espérer pouvoir contribuer efficacement au maintien de la paix sur des théâtres d'opération où les menaces asymétriques font florès.

Il est encourageant que, donnant suite au Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur le maintien de la paix organisé en marge de l'Assemblée générale en 2015 sous la présidence américaine, le Secrétaire général ait créé au sein du Département des opérations de maintien de la paix une Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens chargée de gérer le nouveau système de préparation des moyens de maintien de la paix et le processus de la constitution des forces, connu sous le sigle PCRS en anglais – Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Mais malgré ces mesures et les conférences ministérielles tenues à Londres et à Paris, les déficits en moyens de mise en œuvre des mandats des missions de maintien de la paix restent criants.

En plus des déficits des capacités de contingents déjà déployés, les missions peinent à combler leurs besoins – par exemple en unités de génie des travaux, de santé et de transport aérien – alors même que, comme le représentant du Canada vient de le rappeler, ces capacités existent dans bien d'États Membres développés. Ces déficits de capacités sont rendus encore plus criants pour beaucoup de pays fournisseurs de contingents et de personnel de police dont les contingents sont déployés dans des missions multidimensionnelles. D'où il est nécessaires de tenir compte d'environnements complexes et peu sûrs, marqués notamment par des menaces asymétriques et des actions hostiles visant de plus en plus nos Casques bleus qui sont censés protéger les civils.

C'est ce constat qui avait d'ailleurs amené le Sénégal à organiser un débat public ministériel (voir S/PV.7802) en novembre 2016, alors que nous présidions le Conseil de sécurité, sur les opérations de paix des Nations Unies face aux menaces asymétriques. Ce débat avait pour objet d'impulser une réflexion stratégique précisément sur la planification mais aussi la constitution et les mandats des forces devant être déployées dans des environnements asymétriques. En réalité, les capacités requises pour une pleine mise en œuvre des mandats font défaut dans beaucoup de cas où les missions sont conduites en l'absence de processus politiques et de stratégies de sortie de crise. Il en résulte la prolongation des missions et partant, un engagement long et incertain.

Face à cette situation, le Conseil de sécurité, en concertation permanente avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, se doit d'explorer, avec le Secrétaire général, de nouvelles possibilités. C'est le cas de la mise en place de coalitions *ad hoc* d'États Membres ou d'acteurs régionaux pour constituer

des forces à inscrire dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix afin de pallier aux déficits dans le domaine des capacités opérationnelles. À ce sujet, il convient de rappeler que le Sénégal a déjà expérimenté ce concept de déploiement mutuel avec la Guinée lors de son engagement dans le cadre de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, ce, en attendant la mise en place de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, dont nous parlions ce matin même ici (voir S/PV.8062). Le Sénégal avait aussi, conjointement avec le Burkina Faso, proposé au Département des opérations de maintien de la paix le déploiement d'une unité d'hélicoptères de manœuvre en Côte d'Ivoire, avant la clôture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

À partir de solides partenariats entre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, dans l'optique d'une mutualisation des capacités, le Conseil de sécurité se doit d'inciter et de pousser à la recherche de partenariats et à la définition de moyens minimum pouvant servir à la mobilisation rapide de forces adéquates pour répondre à des crises de plus en plus nombreuses, surtout quand celles-ci surviennent de façon inattendue. Cette approche peut s'ouvrir à des partenariats non régionaux, avec des modalités qui seraient supervisées par les Nations Unies. C'est le sens, nous pensons, que le prochain sommet de Vancouver, dont vient de parler l'Ambassadeur du Canada, veut imprimer à cette forme de coopération sous le vocable de « smart pledges », que nous traduisons par « annonces intelligentes ».

Dans le cadre de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, les systèmes de forces en attente et de Capacité africaine de réponse immédiate aux crises peuvent aussi servir à combler les vides. En effet, les expériences de la Mission de l'Union africaine en Somalie, de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine et de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine ont, nous semble-t-il, prouvé que les pays voisins de ceux en conflit étaient les plus à même d'intervenir dans les meilleurs délais. Voilà pourquoi le Sénégal encourage le renforcement des systèmes africains par la mise en œuvre, au nom des contingents des États Membres, pour contribuer ainsi à surmonter les difficultés constatées et par la même occasion, tirer les enseignements découlant des transitions opérées au Mali et en République centrafricaine.

De même, le Conseil et le Secrétariat, en rapport avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, pourraient poursuivre, en la renforçant, la coopération entre missions, qui s'est avérée fort positive dans la constitution de forces capables, par intermittence ou pour une période déterminée, de renforcer les capacités opérationnelles des missions des Nations Unies. À ce sujet, l'expérience du redéploiement de la force sénégalaise de réaction rapide, depuis la Côte d'Ivoire vers la République centrafricaine, pour assurer la sécurité de l'élection présidentielle en République centrafricaine en 2016, constitue un exemple édifiant. Le même exercice est d'ailleurs envisagé, mais cette fois-ci, du Mali, où la force sénégalaise de réaction rapide est déployée, vers le Libéria, où se préparent des élections générales à enjeux multiples.

Dès lors, il ressort que ces pays peineront à jouer le rôle attendu en vue de combler les déficits les plus criants nécessitant, pour la plupart, des unités de soutien ou de nouvelles technologies. Heureusement qu'avec le Sommet sur le maintien de la paix et les rencontres ministérielles à Londres et à Paris, les dirigeants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police affichent de meilleures convictions et s'engagent à mettre davantage de moyens dans les opérations de maintien de la paix. C'est dire que par une volonté politique forte, les gouvernements peuvent faire montre de plus de volontarisme – plus de générosité j'allais dire – à l'endroit des Nations Unies en mettant à leur disposition les moyens nécessaires.

Pour conclure, je voudrais revenir sur les problèmes souvent rencontrés dans la constitution des forces par les pays africains en général.

Premièrement, l'état des besoins par unité, définissant le format et les capacités à détenir des unités à inscrire pose des problèmes de non-conformité avec les structures organiques des unités de nombreux pays fournisseurs. Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police devraient se pencher sur des solutions de calibrage des bataillons à engager en fonction des missions et des tâches additionnelles à accomplir.

Deuxièmement, la génération de forces destinées aux engagements dans les opérations de maintien de la paix peut obérer les capacités des pays contributeurs, aux personnels de sécurité et de défense peu nombreux alors qu'ils ont à faire face à des missions internes importantes.

Au total, il faut se réjouir de l'intérêt que nous accordons tous à l'efficience et à l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans le sillage du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), de la réforme du pilier paix et sécurité de l'ONU engagée par le Secrétaire général sur la question, ainsi que de la résolution 2378 (2017), que le Conseil a consacrée à la question le 20 septembre dernier, ici même, en présence de la quasi-totalité des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Conseil (voir S/PV.8051).

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence française et vous-même, Monsieur le Président, ainsi que le Royaume-Uni, d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui sur la constitution des forces pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il s'agit, de fait, d'une question très importante qui doit être examinée sérieusement par le Conseil de sécurité dans le cadre des efforts de réforme du maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé. Nous savons également gré aux Ambassadeurs du Bangladesh et du Canada de leurs observations. Nous apprécions à sa juste valeur leur contribution.

Il va sans dire que l'ONU dépend des États Membres pour constituer les forces de ses missions de maintien de la paix. À cet égard, disposer de forces suffisantes, dotées des capacités nécessaires pour être déployées rapidement sur le terrain, s'est révélé difficile. M. Lacroix a, à juste titre, souligné l'immensité de la tâche. Les mécanismes bureaucratiques au Secrétariat ont également obéré la rapidité, la mobilité et la souplesse des interventions sur le terrain. C'est pourquoi il faut adopter une nouvelle approche de la constitution stratégique des forces, ainsi que le recommande le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Cela exige d'entreprendre d'importants efforts de réforme pour changer la façon dont l'ONU mobilise et déploie son personnel en uniforme. Nous prenons note des efforts entrepris jusqu'ici à cet égard.

La création et l'opérationnalisation du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, au sein du système du Secrétariat, représente un pas dans la bonne direction. Nous attendons avec intérêt les recommandations que le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité en décembre, en application de la résolution 2378 (2017), concernant l'établissement d'un dispositif permettant de combler les lacunes existantes en matière de constitution des forces et de capacités, y compris grâce à la mise en place d'une formation plus efficace et plus efficiente et à un renforcement des capacités.

Comme l'a, à juste titre, souligné le rapport du Groupe indépendant de haut niveau (voir S/2015/446), la constitution des forces n'est pas une question d'ordre uniquement technique et opérationnel qui doit incomber au seul Secrétariat. Réaliser des progrès sur cette question exige la mobilisation et l'appui politique des États Membres. C'est pourquoi il est absolument impératif d'engager des consultations plus amples avec des pays fournisseurs actuels et potentiels, pour leur fournir, en temps voulu, des informations pertinentes et adéquates afin qu'ils puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause concernant la fourniture de personnel. Par conséquent, il est nécessaire, comme l'ont souligné tous les orateurs précédents, de renforcer la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police. L'augmentation du nombre de pays qui contribuent au maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que celle de la contribution apportée par certains membres permanents du Conseil de sécurité, sont encourageantes. Nous appuyons les efforts de haut niveau qui ont été faits au cours des deux dernières années pour assurer une plus grande participation des États Membres et garantir des annonces de contributions et engagements concrets pour combler les lacunes existantes en matière de constitution des forces et des capacités. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la Conférence des ministres de la défense sur le maintien de la paix prévue à Vancouver le mois prochain.

Si l'augmentation constante du nombre et de la qualité de ces contributions annoncées par les États Membres demeure importante, la question de savoir si les contributions déjà annoncées sont honorées est tout aussi importante. Cela exige sans aucun doute de la part du Secrétariat un suivi constant et des informations actualisées régulières sur la question, conformément à la résolution 2378 (2017), qui revêt une grande importance.

Enfin, la nouvelle approche de la constitution stratégique des forces doit également appuyer et encourager les capacités régionales, telles que la Force africaine en attente. Ces forces régionales jouent un rôle important en tant que premiers intervenants et ont démontré leur capacité à servir de forces de transition en attendant que l'ONU soit prête à déployer ses propres forces. Par conséquent, nous espérons

vivement que le Secrétariat élaborera des options en matière de capacités de déploiement rapide aussi bien régionales que mondiales, y compris, comme on l'a déjà dit, pour servir de forces de transition, conformément aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, l'Ambassadeur Momen, du Bangladesh, et l'Ambassadeur Blanchard, du Canada, pour leurs exposés.

Nous savons gré à la présidence française d'avoir convoqué le débat opportun d'aujourd'hui, qui fait suite à une série de discussions connexes ayant eu lieu tout au long de l'année, attestant du sérieux avec lequel le Conseil entend renforcer le maintien de la paix, qui est l'une des activités les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Fodé Seck et l'Ambassadrice Nikki Haley d'avoir convoqué, il y a deux jours, au niveau des Représentants permanents, une réunion spéciale du Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle a donné aux membres du Conseil et aux pays fournisseurs de contingents une occasion inédite et bienvenue de se réunir pour des délibérations en profondeur. Je voudrais me concentrer sur deux points : premièrement, l'importance de la constitution des forces et, deuxièmement, la manière dont une formation efficace et efficiente et le renforcement des capacités sont susceptibles d'améliorer la constitution des forces.

La constitution des forces est intimement liée à la responsabilité du Conseil de veiller à ce que les mandats des missions soient exécutés avec succès. L'écart que nous constatons aujourd'hui, dans certains domaines, entre les moyens effectifs des soldats de la paix et leurs desiderata fait obstacle à ce succès. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) indique que la question des moyens est l'une des diverses difficultés dont souffre la constitution des forces, tandis que la résolution 2378 (2017), adoptée en septembre, souligne également la nécessité de régler la question des déficits de capacités.

Le rôle du Secrétariat, qui supervise le processus de constitution des forces dans la perspective de l'exécution des mandats du Conseil, est crucial pour réduire minimum ces déficits. Plusieurs initiatives ont été prises, notamment la création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens et celle du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Le Japon se félicite de ces initiatives et invite le Secrétariat à continuer de déployer des efforts réalistes communs à plusieurs missions afin d'aider ces dernières à s'adapter aux réalités sur le terrain.

Pour être réussie, la constitution des forces doit permettre le déploiement de soldats de paix dotés des capacités idoines au moment idoine. Le Japon souligne que la mise en place d'une formation plus efficace et plus efficiente et le renforcement des capacités sont essentiels. Le Japon se fait l'écho de l'appel lancé dans la résolution 2378 (2017), priant le Secrétaire général de lui présenter des recommandations en vue de l'établissement d'un dispositif consacré à la formation et au renforcement des capacités.

Nous constatons que, si les efforts de constitution des forces déployés par le Secrétariat sont transversaux par nature, comme en atteste le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, ce sont principalement les pays fournisseurs de contingents qui s'attachent au renforcement des capacités, avec un appui sporadique des pays donateurs. Jusqu'à présent, ces efforts ont été bilatéraux et pourraient également tirer parti d'une approche transversale et coordonnée. Le succès de la conférence sur la constitution des forces destinées à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui a été organisée cette année, offre un modèle positif qui pourrait s'appliquer à toutes les autres missions en tant qu'exemple de meilleure pratique. Une participation accrue de la part du Secrétariat pourrait également être utile. Il pourrait, en effet, jouer un rôle plus actif afin de mettre en contact les pays fournisseurs de contingents potentiels et les donateurs qui pourraient les aider à se préparer aux défis qu'ils rencontreront sur le terrain. Nous devrions également étudier la possibilité d'utiliser plus largement la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens ainsi que le Système de préparation des moyens de maintien de la paix à cet effet.

Des mesures efficaces et efficientes de formation et de renforcement des capacités ne peuvent être réalisées que par la coopération entre quatre acteurs – le Conseil, les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et les pays donateurs potentiels. Le Japon a déjà lancé des discussions à ce sujet, notamment avec le Canada et le Bangladesh. Nous avons co-organisé une réunion préparatoire en août avec le Bangladesh en amont de

la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui se tiendra cette année à Vancouver. Une formation et un renforcement des capacités efficaces et efficients permettront d'améliorer les efforts en matière de constitution des forces et se traduiront à terme par de meilleurs résultats des soldats de la paix. Étant donné que le rapport que le Secrétaire général doit présenter dans les 90 jours suivant l'adoption de la résolution 2378 (2017) est attendu d'ici la fin de l'année, le Japon est prêt à effectuer un suivi de cette question au cours de sa présidence du Conseil en décembre.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence française du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce débat aussi opportun qu'important sur la stratégie de constitution de forces pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je voudrais également remercier de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, ainsi que l'Ambassadeur Bin Momen, du Bangladesh, et l'Ambassadeur Blanchard, du Canada.

La prévention des conflits et le maintien de la paix figurent parmi les objectifs fondateurs clefs de l'Organisation des Nations Unies. Un système de maintien de la paix efficace est un élément indispensable à leur réalisation. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les initiatives lancées par le Secrétaire général pour réformer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en se concentrant sur l'efficacité, la responsabilisation des missions et les nouveaux partenariats. Si nous soulignons le rôle de premier plan que doit jouer la politique dans la prévention et le règlement des conflits, nos forces de maintien de la paix n'en demeurent pas moins un outil précieux pour créer les conditions propices aux solutions politiques. Nous avons été témoins de changements importants dans le système de maintien de la paix des Nations Unies : les États Membres ont pris de nouveaux engagements importants au Sommet sur le maintien de la paix qui s'est tenu à New York et aux réunions ministérielles qui ont suivi.

Le Kazakhstan a déclaré son unité et le nombre de policiers dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Nous estimons que le Système s'est avéré être le bon instrument pour assurer une préparation adéquate des pays fournisseurs de contingents et des pays fournisseurs d'effectifs de police avant tout déploiement. Il peut également fournir à l'ONU toute une série de contingents afin de combler les lacunes opérationnelles dans les missions, dès lors qu'ils sont correctement coordonnés par le Secrétariat.

Le Département des opérations de maintien de la paix, qui dispose d'une base de données sans pareil sur les capacités et les forces des États Membres, joue un rôle clef dans la constitution des forces par le biais d'une approche de communication ciblée. Il facilite également les partenariats entre les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, ce qui est de nature à accroître le nombre de co-déploiements. Le renforcement de la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales est, à cet égard, un facteur essentiel. Nous sommes convaincus que la souplesse et les partenariats pouvant favoriser la participation active de nouveaux pays au maintien de la paix des Nations Unies ainsi que leur collaboration en la matière permettra d'accroître l'efficacité des opérations de paix. Nous voudrions appeler l'attention sur la démarche prospective adoptée par le Département des opérations de maintien de la paix pour mobiliser les capacités d'intervention d'urgence des États Membres ayant de solides capacités de déploiement rapide. Cela sera d'une aide précieuse lorsque nous aurons besoin de réagir immédiatement à des crises pendant que les forces de maintien de la paix sont en cours de constitution. Nous estimons que l'amélioration et le développement du Système de préparation des moyens de maintien de la paix permettra de régler les problèmes de lacunes critiques auxquels se heurte l'ONU dans le cadre des missions.

Dans le même temps, les opérations hybrides Union africaine-Nations Unies ont montré que le déploiement de forces régionales pouvait être efficace. Cette coopération doit être renforcée sur les plans politique, humanitaire, des droits de l'homme et de développement, comme indiqué dans l'accord sur le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé le 19 avril. La collaboration avec les structures régionales est également de nature à favoriser une action concertée face aux problèmes de sécurité. L'adoption récente par le Conseil de sécurité de la résolution 2378 (2017) est un grand pas en avant pour améliorer les opérations de paix des Nations Unies. Le Kazakhstan tient à souligner l'importance que revêt le renforcement des consultations triangulaires entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat. Cela permettra notamment d'encourager le partage des responsabilités en vue de la tenue de consultations utiles, inclusives et dynamiques, et de renforcer le dialogue avec les pays

hôtes afin d'assurer la pleine mise en œuvre des mandats de maintien de la paix.

Le Kazakhstan est attaché au maintien de la paix et continuera d'envoyer des observateurs militaires hautement qualifiés et d'augmenter sa contribution. Il prépare actuellement une unité d'infanterie qui participera à des opérations de maintien de la paix, et étudie les possibilités de co-déploiement dans l'une des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En tant que nouveau pays fournisseur de contingents, nous ne cessons d'accroître nos niveaux de préparation, comme l'a confirmé le Département des opérations de maintien de la paix. Le Kazakhstan attache une grande importance à l'atteinte de normes de performance élevées et a donc établi son propre centre de formation au maintien de la paix, KAZCENT, qui a déjà été reconnu conforme aux normes internationales. Nous dispensons des cours sur une base régionale et nous nous efforcerons d'obtenir le statut de centre régional de formation.

Enfin, le Kazakhstan se tient prêt à soutenir l'efficacité du maintien de la paix et, ce faisant, à renforcer plus encore le mandat du Conseil.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. L'exposé présenté par M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et ceux présentés par les représentants du Bangladesh et du Canada au nom des pays fournisseurs de contingents ont été fort utiles.

Nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'adapter les activités de maintien de la paix des Nations Unies aux réalités actuelles afin que les Casques bleus puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats et relever les nouveaux défis qui se posent à eux. Cela s'applique à la fois à la formation et au fonctionnement des unités participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, il est indispensable d'assurer non seulement la compétence du personnel et sa formation professionnelle, mais aussi les possibilités d'un déploiement rapide des missions et leur mobilité sur le terrain dans le cadre du mandat confié par le Conseil de sécurité. Dans ce contexte, il est extrêmement important de veiller à ce que les soldats de la paix disposent de toutes les ressources dont ils ont besoin, et ce, dans les plus brefs délais afin qu'ils puissent assurer la sécurité et s'acquitter des tâches relevant de leur mandat. À cet égard, le Département d'appui aux missions du Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ont un rôle égal à jouer. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de la contribution des pays fournisseurs de contingents. Sans eux, il est impossible de mener à bien les tâches mandatées par le Conseil de sécurité.

Nous sommes convaincus de l'importance d'assurer une coopération et une coordination étroites entre le Conseil de sécurité, le Gouvernement du pays hôte, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat, sans parler de contacts direct et de bonne foi entre les missions des Nations Unies et les pays hôtes. C'est ce type de coopération, fondée avant tout sur la transparence et la responsabilité et, partant, sur la confiance, qui permettra d'améliorer l'efficacité des missions face aux problèmes urgents qu'elles rencontreront. Les missions doivent s'assurer du consentement et de l'appui des pays hôtes pour leurs activités opérationnelles mais aussi politiques. Il s'agit là d'un facteur essentiel à la réalisation efficace de leurs mandats. De plus, il est important de tenir compte de l'avis et des préoccupations des pays fournisseurs de contingents, lorsque l'on élabore ou proroge le mandat d'une mission. À cet égard, nous apprécions à leur juste valeur les divers mécanismes de coopération tripartite existants, notamment les réunions régulières et le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Nous pensons qu'il est possible d'améliorer encore leur efficacité.

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale est la plus importante plate-forme de discussion et de prise de décisions sur toutes les questions touchant au maintien de la paix. Les conclusions du Comité spécial doivent respectées à la lettre lorsque le Secrétariat prend des décisions administratives. Toute interprétation arbitraire, comme cela s'est produit avec la question de la collecte et de l'analyse de l'information, est totalement inacceptable. Il en va de même de la question de la tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Tout signalement de ces crimes horribles doit faire l'objet d'une enquête approfondie et leurs auteurs doivent être punis. Cependant, nous sommes également convaincus qu'il est contre-productif d'imposer des sanctions collectives à des contingents entiers à cause d'odieuses violations commises par certains éléments.

Les soldats de la paix russes – hommes et femmes – participent actuellement à 10 opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous fournissons également des services d'aviation à l'ONU. Nos soldats de la paix et les soldats de la paix étrangers – des unités

de police individuelles et constituées – sont formés dans des centres de formation russes. En outre, nous contribuons à l'équipement de contingents étrangers. Nous avons l'expérience nécessaire et avons mis au point un système de formation qui garantit une formation à la fois générale et spécialisée, fournie directement avant le déploiement des soldats de la paix au sein de leurs missions respectives. La formation linguistique est également adaptée aux besoins des soldats de la paix. Nous sommes en train de préparer de nouveaux centres de formation pour les soldats de la paix. Nous examinons la possibilité de déployer rapidement tout contingent de soldats de la paix demandé par l'ONU. Nous sommes disposés à continuer de fournir un appui au renforcement des capacités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix.

Pour conclure, nous tenons à souligner qu'indépendamment de la manière dont évoluent les activités de maintien de la paix des Nations Unies, une chose qui ne doit pas changer est la confiance que nous portons au maintien de la paix, qui dépend d'une stricte adhésion à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du maintien de la paix – le consentement du pays hôte, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou pour protéger le mandat.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé détaillé et des efforts que déploie le Département des opérations de maintien de la paix pour réformer et améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je remercie également l'Ambassadeur du Bangladesh et l'Ambassadeur du Canada de leurs exposés instructifs, ainsi que la présidence française et la délégation britannique d'avoir organisé la présente séance, qui nous donne la possibilité d'harmoniser les efforts de réforme des activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Au cours des deux dernières années, la réforme et l'examen ont porté sur les aspects opérationnels et techniques, en particulier l'élargissement de la base des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et la constitution des forces. Ces efforts englobent la création du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et l'organisation en 2015 et 2016 de réunions ministérielles à New York, Londres et Paris. Il est maintenant temps que le Conseil permette à ces efforts de prendre forme et s'assure qu'ils sont conformes aux mandats. À cet égard, je souhaite faire les trois observations suivantes.

Premièrement, l'Égypte estime que la constitution de forces et de capacités repose sur des consultations trilatérales efficaces entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Ces consultations contribuent à définir une vision claire et globale pour l'élaboration et l'examen des mandats, qui prend en compte les capacités de l'ONU, les événements politiques et la situation sur le terrain à tous les stades des conflits, au cas par cas. Ces consultations sont particulièrement importantes lorsqu'il s'agit d'adopter des mandats séquencés – une mesure bienvenue qui permettrait de garantir l'efficacité des missions plutôt que de les prolonger des décennies durant. Cela permettrait au Conseil de prendre des décisions réalistes et applicables lorsqu'il renouvelle, examine et modifie les mandats. À cet égard, l'Égypte appuie pleinement les efforts du Royaume-Uni et du Pakistan.

Deuxièmement, dans le cadre de la réforme du maintien de la paix, des efforts considérables ont été entrepris pour renforcer la formation, le respect de la chaîne de commandement et de contrôle et déléguer sur le terrain l'autorité de prendre des décisions urgentes, qui ont dans de nombreux cas un impact direct sur l'efficacité des missions et sur la réputation de l'ONU. La constitution des forces et l'élargissement de la base des pays fournisseurs ne doivent pas s'effectuer aux dépens du niveau de performance, de la disponibilité du matériel, de la formation et de la sévérité des normes en matière de conduite et de discipline, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'évaluation de la performance doit être basée sur des paramètres clairs et sur les politiques en matière de maintien de la paix, en étroite consultation avec les pays fournisseurs.

La disponibilité de la formation, des capacités et du matériel, ainsi que la protection et la sûreté des civils doivent aller de pair. Les derniers mois ont été marqués par une augmentation du nombre d'attaques contre des contingents – par exemple en République centrafricaine et au Mali. Ces incidents ont fait ressortir l'insuffisance des capacités de protection, notamment en termes de formation, de matériel, d'informations disponibles et d'évaluation des risques. Ces lacunes doivent être comblées d'urgence pour améliorer la crédibilité des opérations de maintien de la paix et protéger le personnel, qui est l'atout principal de ces opérations.

Troisièmement, en ce qui concerne les déficits de capacités, je tiens à souligner que l'Égypte fournit des unités spécialisées aux opérations les plus difficiles des Nations Unies, comme elle s'y était engagée. Dans le cadre de notre appui aux opérations de maintien de la paix, nous fournissons du matériel absolument nécessaire à un certain nombre de missions sous-équipées, notamment 100 véhicules blindés. En outre, nous nous sommes engagés à déployer une unité de génie avancée dans le cadre de la force de déploiement rapide. Qui plus est, l'Égypte observe les normes les plus strictes en matière de formation de ses effectifs militaires et de police. Nous organisons des formations spécialisées avant le déploiement, en particulier sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Conformément aux normes de formation de l'ONU, l'Égypte contribue à la formation et au renforcement des capacités des nouveaux pays fournisseurs. Le Centre de formation du Caire pour le règlement des conflits et le maintien de la paix en Afrique organise des formations pour les candidats originaires de pays africains et d'autres pays. Sur la base de son attachement à la formation et à la préparation, l'Égypte a accueilli une réunion de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix en septembre. La réunion a examiné les besoins futurs en matière de formation dans un cadre global, en tenant compte des événements récents survenus dans le domaine de la sécurité du maintien de la paix, ainsi que du rôle des missions en tant qu'éléments d'une approche fondée sur une démarche continue.

Pour conclure, dans la droite lignée de notre appui constant aux opérations de maintien de la paix, nous avons annoncé au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans une lettre officielle adressée au Secrétariat notre volonté d'accueillir la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix en 2018. Nous espérons que cette réunion ouvrira la voie à une évolution qualitative de nos efforts conjoints visant à promouvoir la crédibilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la France et le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de convoquer la séance d'aujourd'hui, et nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix ainsi que les Ambassadeurs Bin Momen, du Bangladesh, et Blanchard, du Canada, de leurs exposés.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un élément important des efforts déployés par l'Organisation pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Étant donné que les forces de maintien de la paix opèrent sur le terrain dans le cadre des mandats du Conseil, améliorer leur capacité de déploiement rapide, renforcer les capacités des soldats de la paix et perfectionner leurs mandats sont des mesures essentielles pour leur permettre d'être plus efficaces et efficientes. Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons systématiquement respecter les principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix. Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les trois principes des opérations de maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat, constituent la pierre angulaire du maintien de la paix et demeurent irremplaçables pour guider les opérations dans un contexte nouveau. La souveraineté des pays hôtes doit être pleinement respectée et leurs contributions et opinions prises au sérieux afin de les aider à renforcer leurs capacités en matière de sécurité. Lorsqu'un pays hôte demande le retrait d'une opération de maintien de la paix et que les circonstances le permettent, le Conseil doit donner des orientations au Secrétariat sur l'élaboration d'un calendrier de sortie clair, afin de veiller à ce que la mission ne reste pas indéfiniment dans le pays hôte.

Deuxièmement, nous devons reconnaître pleinement le rôle des pays fournisseurs de contingents. En fin de compte, ce sont les soldats de la paix qui garantissent le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont les principaux acteurs de ces opérations, ce sont eux qui sont en première ligne et accomplissent la mission, concourant ainsi à ce que l'Organisation s'acquitte de ses responsabilités conformément à la Charte des Nations Unies. Par leur contribution, ils consentent de grands sacrifices. Le développement à long terme des opérations de maintien de la paix dépend également des efforts des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, et ils doivent être reconnus et respectés en tant que tels. À cet égard, il faut renforcer la communication triangulaire entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix doit jouer pleinement son rôle d'organe d'examen des politiques et faire en sorte que ces pays aient davantage voix au chapitre sur les questions de maintien de la paix.

Troisièmement, nous devons redoubler d'efforts pour aider les pays fournisseurs à renforcer leurs capacités. Pour que les opérations de maintien de la paix soient en mesure de s'acquitter de leurs mandats, les contingents doivent bénéficier d'une formation avant déploiement, complète et ciblée, et disposer de toutes les ressources nécessaires, notamment le matériel. Il convient donc de fournir aux opérations la formation et les ressources dont elles ont besoin. Il faut accorder une attention particulière aux besoins réels des pays fournisseurs de contingents qui sont des pays en développement ainsi qu'aux difficultés qu'ils rencontrent. Il faut aussi encourager une coopération bilatérale et multilatérale pour renforcer leurs capacités de maintien de la paix. Nous devons également accorder une attention et une aide particulières aux organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, afin qu'elles puissent jouer un plus grand rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et aider le continent à améliorer ses capacités de maintien de la paix.

Quatrièmement, il est indispensable de définir un mandat clair, concret et ciblé pour chaque mission de maintien de la paix. Les mandats guident et orientent chaque mission dans ses opérations et sont un facteur déterminant de leur efficacité. Les besoins prioritaires et les réalités des pays hôtes, ainsi que les capacités des pays fournisseurs de contingents, doivent être examinés ensemble afin que les opérations restent axées sur la tâche essentielle du maintien de la paix. Les priorités pour les différentes phases d'une opération peuvent être modifiées lorsqu'un changement est nécessaire, tout en maintenant le pays hôte aux commandes dans l'intérêt de la mise en œuvre efficace des mandats.

Cinquièmement, le Secrétariat doit fournir un meilleur appui et des garanties aux forces de maintien de la paix, tant en termes d'efficacité qu'en termes de qualité. En ce qui concerne son rôle de gestion des opérations de maintien de la paix, le Secrétariat doit examiner les opérations de maintien de la paix dans leur ensemble ainsi que leur développement à long terme, et il doit s'employer à les rendre plus efficaces et mieux à même de faire face à des situations complexes grâce à des mesures concrètes. Le Secrétariat et les missions doivent accorder une attention particulière à la sécurité des soldats de la paix et aux moyens dont disposent les services médicaux, et les garantir. Il est nécessaire de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation de la situation en matière de sécurité sur le terrain, et d'améliorer les capacités d'alerte rapide concernant les menaces à la sécurité. Il faut aussi améliorer le partage de l'information au sein des missions. Chaque mission doit s'engager à renforcer sa formation au moment de la phase de déploiement, qui doit être adaptée aux réalités de la zone d'opérations de la mission. Pour sa part, le Secrétariat doit améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion, optimiser les mécanismes d'appui logistique et garantir que les ressources de maintien de la paix sont utilisées à bon escient.

Au Sommet sur le maintien de la paix des Nations Unies, en septembre 2015, le Président de la Chine s'est fermement engagé à soutenir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et la Chine poursuit actuellement la mise en œuvre de cet engagement à tous les niveaux. Au cours des deux dernières années, nous avons formé plus de 800 soldats de la paix pour l'ONU et certains pays concernés, et nous avons envoyé une première escadrille d'hélicoptères dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Nous sommes actuellement sur le point de verser 100 millions de dollars d'aide financière gratuite promise à l'Union africaine et nous avons fait de l'aide au renforcement des capacités de maintien de la paix des pays fournisseurs de contingents, en particulier ceux d'Afrique, une priorité du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement. En septembre, la Chine a officiellement achevé l'enregistrement de sa force de maintien de la paix en attente, forte de 8 000 membres, en tant que mécanisme en attente des Nations Unies. Nous avions déjà constitué deux unités de police en attente, que nous avions enregistrées auprès du Système de préparation des moyens de maintien de la paix des Nations Unies. Notre premier lot de personnel et de matériel a été certifié par l'ONU comme étant prêt au déploiement rapide. Ces efforts démontrent l'appui actif de la Chine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sa volonté d'assumer davantage de responsabilités à l'échelle internationale tout en respectant ses obligations en tant qu'acteur majeur, et nous pensons qu'ils contribueront de manière constructive à la paix mondiale et à la stabilité régionale.

En tant que premier contributeur de contingents parmi les membres permanents du Conseil et deuxième bailleur de fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Chine restera fermement et sincèrement attachée au maintien de la paix mondiale et prête à se joindre au reste du monde pour faire avancer la noble cause du maintien de la paix des Nations Unies.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier les intervenants de leurs précieuses informations.

Il est évident que toute opération de maintien de la paix repose sur une constitution des forces appropriée pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Par conséquent, ma délégation estime que la question de veiler à la constitution stratégique des forces fait partie intégrante de la réforme globale de l'ONU que le Secrétaire général a présentée dans ses grandes lignes. La création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens ainsi que du Système de préparation des moyens de maintien de la paix a été une étape importante dans la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/682). Le Sommet sur le maintien de la paix de 2015 a donné un bon élan à l'enregistrement d'annonces de contributions de la part des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, et les Réunions des ministres de la défense qui ont eu lieu ensuite à Londres et à Paris ont imprimé à cette initiative une importante dynamique supplémentaire. L'Ukraine est fière de compter au nombre de ceux qui se sont joints au processus d'annonce de contributions dès le tout début. En outre, mon pays, qui a déjà participé à toutes les réunions susmentionnées, prendra également part à la Réunion des ministres de la défense prévue le mois prochain à Vancouver.

La création du Système de préparation des moyens de maintien de la paix a offert aux opérations de maintien de la paix une capacité, une souplesse et une prévisibilité dans la constitution des forces, trois choses dont elles ont cruellement manqué pendant longtemps. Grâce à cela, en termes de matériel et de compétences, les opérations de maintien de la paix sont aujourd'hui mieux adaptées pour exécuter les tâches qui leur sont assignées. Cependant, comme le signale la note de cadrage, il est encore grandement possible d'améliorer l'efficacité de l'exécution des mandats sur le terrain. À cet égard, je voudrais mettre en relief plusieurs façons dont le Conseil pourrait contribuer à renforcer la constitution des forces pour les opérations de maintien de la paix.

Le Conseil doit porter le dialogue avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à un niveau supérieur, à la fois par l'intermédiaire de son groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et en poursuivant la pratique des consultations formelles et informelles au moment de la création et du renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous avons pris note avec satisfaction de la réunion que le Groupe de travail a organisée il y a quelques jours seulement avec la participation des membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Il s'agissait d'une bonne mesure, tout à fait conforme à la note révisée du Président du Conseil parue sous la cote S/2017/507 et à la résolution 2378 (2017) sur la réforme des opérations de maintien de la paix, que nous avons adoptée il y a quelques semaines.

Les missions doivent bénéficier de mandats clairs, cohérents, réalisables, ordonnancés et, dans le même temps, résilients, définis conformément aux principes de base du maintien de la paix des Nations Unies. Pour cela, le Conseil doit recevoir du Secrétariat des rapports de fond sincères et en temps opportun, et il doit être informé en détail des initiatives et des options audacieuses que prend le Secrétaire général pour réformer la présence des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, l'Ukraine appuie les plans du Secrétaire général visant à restructurer le pilier paix et sécurité du Secrétariat, et nous espérons que cela aboutira aussi à une amélioration des conseils stratégiques fournis au Conseil. Il est clair qu'il nous faut suivre de près et bien évaluer les progrès faits sur le terrain dans la mise en œuvre du mandat de chaque mission, identifier celles qui doivent être restructurées et examiner tous les mandats sous l'angle de l'appui à une solution politique au conflit en question.

S'agissant des déficits de capacités, il faut veiller à obtenir les fonds nécessaires et à fournir les moyens aériens en nombre suffisant, avions de combat et avions-cargos compris, ainsi qu'à utiliser de façon intelligente le renseignement et les technologies modernes. Lorsque le Conseil envisage d'établir ou de renouveler un mandat, il doit se concerter plus activement avec les parties à un différend et avec le pays hôte afin de s'assurer que l'opération utilise les technologies modernes de façon appropriée. Il doit aussi appuyer et faciliter le renforcement des capacités de renseignement des opérations en vue d'améliorer leur capacité d'appréciation des situations. Tous ces aspects sont éminemment importants pour la sécurité et la mobilité du personnel du maintien de la paix.

Enfin et surtout, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être dotées en personnel bien formé et bien équipé, capable de lancer une action

robuste pour exécuter leur mandat sur le terrain et prêt à le faire. L'impartialité doit aussi continuer d'être un principe prioritaire lorsque l'on examine la composition d'une opération de maintien de la paix. Pour sa part, le Conseil de sécurité doit suivre de près la mise en œuvre de la résolution 2272 (2016) et continuer d'appuyer les initiatives du Secrétaire général en matière de paix et de sécurité, notamment l'éradication de la violence sexuelle dans les opérations du maintien de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais réitérer que l'Ukraine mettra tout en œuvre pour continuer d'être un partenaire fiable des Nations Unies dans leurs efforts de maintien de la paix, même alors que mon pays a peut être lui-même besoin d'une assistance des Nations Unies à la lumière de l'agression étrangère en cours.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé, et le représentant du Canada du point qu'il a fait sur les préparatifs de la prochaine Réunion des ministres de la défense, qui se tiendra à Vancouver, et nous remercions son pays de l'accueillir. Je voudrais en particulier féliciter et remercier le Bangladesh de sa contribution aujourd'hui. Le point de vue du Bangladesh, important pays fournisseur de contingents, est très important. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer nos condoléances au Bangladesh à la suite de la mort de ses soldats de la paix au Mali il y a quelques jours.

Je voudrais avant tout rendre hommage à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont servi dans les opérations de paix des Nations Unies. Leur engagement et leur dévouement ont sauvé d'innombrables vies. Beaucoup ont perdu la vie au service des Nations Unies, et, comme d'autres l'ont dit, nous leur sommes lourdement redevables.

Pour nous, la proposition de réforme de l'architecture de paix et de sécurité du Secrétaire général vise à créer un meilleur cadre pour une action plus efficace des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité. Il est essentiel que nous l'assurions de notre plein appui et que nous restions unis derrière lui dans cette entreprise. Entre autres, sa proposition vise à renforcer le lien entre stratégies politiques et opérations. Cela est indispensable pour le succès et doit rester une base de départ pour nous lorsque l'on débattra de la meilleure manière de configurer les opérations de paix. Il est essentiel de faire en sorte que les opérations de maintien de la paix disposent des capacités dont elles ont besoin dès le début.

Nous devons aussi continuer à chercher des options concrètes pour un financement durable et prévisible de toutes les opérations de paix mandatées par le Conseil de sécurité, y compris au moyen des contributions statutaires. Il importe de garder à l'esprit que réforme et efficacité ne sont pas essentiellement des questions budgétaires. Elles visent à obtenir de meilleurs résultats avec les ressources disponibles. L'efficacité doit se mesurer à l'aune des résultats enregistrés, du critère de succès et des indicateurs de performance sur la façon dont nous maintenons la paix et protégeons ceux qui ont besoin de protection.

Des mandats plus réalistes, plus hiérarchisés, plus souples et mieux adaptés à leur situation renforceront la possibilité de succès. Il faut se ménager des possibilités d'apporter des correctifs et des ajustements lorsque les résultats escomptés ne sont pas obtenus. Pour cela, il faut une intervention franche du système et des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. La souplesse contribuera à ce que les opérations soient adaptées aux défis spécifiques sur le terrain. Pour y parvenir, il nous faut donner les moyens à ceux qui sont sur le terrain et renforcer la capacité de direction, comme le propose le Secrétaire général.

Des plans opérationnels basés sur des objectifs clairs et mesurables, assortis de cadres de suivi et d'établissement de rapports à l'intention du Conseil de sécurité, doivent guider la planification et la conduite des missions intégrées. L'inclusion de critères opérationnels aux fins du succès peut aider à séquencer le plan de campagne et donc à atténuer les déficits de capacités.

Tout ce qui précède nécessite une analyse en connaissance de cause de la part du Secrétariat, y compris des conseils stratégiques militaires et policiers basés sur l'analyse du rapport entre les effectifs et les tâches à accomplir. Comme nombre de collègues l'ont déjà dit, renforcer la capacité du Conseil d'attribuer aux missions des mandats dynamiques et stratégiques exigera une plus grande franchise dans la manière dont le Secrétaire général lui fait rapport et lui présente des options aux fins d'examen.

Une meilleure compréhension commune des besoins opérationnels, partagée avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police durant le processus de constitution des forces, permettra aussi aux petits pays fournisseurs de contingents

d'œuvrer de concert pour fournir des capacités exceptionnelles aux Nations Unies. À titre d'exemple, je citerai la contribution de mon pays, qui, avec la Norvège, le Portugal, le Danemark et la Belgique, à mis à la disposition de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) des avions de transport C-130. Je citerai aussi les équipes multinationales spécialisées dans la formation du personnel au niveau des sièges des missions des Nations Unies sur le terrain en vue d'améliorer la cohésion des capacités de commandement et de contrôle.

Nous saluons la résolution 2378 (2017) et attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général en vue de l'établissement d'un dispositif permettant de combler ces lacunes, y compris grâce à la mise en place d'une formation plus efficace et plus efficiente et à un renforcement des capacités. C'est aux pays fournisseurs qu'il incombe de veiller à ce que les soldats de la paix soient adéquatement préparés, formés et équipés pour faire face aux problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain.

Les réunions avec les pays fournisseurs de contingents consacrées aux mandats des opérations de paix sont importantes. Toutefois, il nous faut faire davantage pour tirer le meilleur parti des échanges entre les pays fournisseurs et le Secrétariat, pour ainsi permettre au Secrétaire général de fournir au Conseil des conseils stratégiques militaires et policiers approfondis. C'est pour cela que nous avons besoin de processus de coopération et de dialogue triangulaire plus prévisibles, plus uniformes et plus cohérents. La réunion additionnelle des pays fournisseurs de contingents sur la MINUSMA tenue en janvier a abouti à un processus plus ouvert, qui a contribué à l'adoption par le Secrétariat d'une approche nouvelle et louable concernant la constitution de forces stratégiques spécifiques aux missions. Cela a abouti à la tenue de la conférence sur la constitution des forces de la MINUSMA en mai. Nous croyons vraiment que ce format peut renforcer le processus de constitution des forces.

Comme nous en convenons tous, les pays fournisseurs de contingents et de personnels de police doivent pleinement adhérer à la politique de tolérance zéro instituée par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous félicitons le Secrétaire général du leadership dont il fait montre sur cette question, notamment pour la manifestation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles qui a eu lieu durant la semaine de haut niveau. Comme demandé dans la résolution 2272 (2016), nous devons nous tenir prêts à remplacer toutes les unités militaires ou unités de police constituées lorsque les mesures voulues pour enquêter sur les allégations n'ont pas été prises.

Nous sommes vivement préoccupés par les menaces accrues auxquelles sont confrontés nos Casques bleus dans les environnements difficiles et complexes. C'est au Conseil, de concert avec les pays fournisseurs de contingents, qu'il incombe de veiller à ce que les commandants et les soldats que nous déployons sur le terrain disposent des moyens dont ils ont besoin pour à la fois protéger les communautés qu'ils servent et se protéger eux-mêmes. Nous sommes résolument en faveur de l'utilisation de nouvelles capacités, comme les technologies modernes, les moyens aériens qualifiés et les moyens de collecte de renseignements relatifs au maintien de la paix. Ce sont des multiplicateurs de force clefs susceptibles d'améliorer l'efficacité et de réduire les pertes. Refus de développer ce type de capacités réduit la capacité des forces de se protéger elles-mêmes et de protéger les civils. Ces capacités, conjuguées à une meilleure formation et à un matériel performant, nous permettront de gagner en souplesse et de faire un meilleur travail avec moins de risques. En outre, atteindre l'objectif d'au moins 15 % d'observatrices et d'officiers femmes sur le terrain accroîtra l'efficacité des missions.

Pour résumer, nous estimons que la constitution des forces peut bénéficier d'une plus grande ouverture et d'une plus grande transparence du processus, d'une plus grande franchise et de la fourniture par le Secrétaire général de meilleurs conseils stratégiques militaires et policiers au Conseil, de mandats mieux séquencés assortis de tâches hiérarchisées et d'une meilleure utilisation des nouvelles capacités qui réduisent les risques et améliorent l'efficacité.

Mon pays participe de longue date aux opérations de paix des Nations Unies, avec plus de 80 000 hommes et femmes, dont certains jusqu'à l'heure qu'il est. Depuis notre tout premier groupe d'observateurs militaires déployés sur les hauteurs du Golan en 1948 jusqu'à notre participation actuelle à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, l'engagement de la Suède est restée ferme. Nous continuerons d'aider et de tout mettre en œuvre pour contribuer à faire que le maintien de la paix des Nations Unies puisse relever les défis du XXIe siècle.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président,

ainsi que la délégation britannique, d'avoir proposé l'organisation de la présente séance. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de ses observations ainsi que les représentants du Bangladesh et du Canada de leurs contributions.

La stabilité internationale est de plus en plus menacée. Par conséquent, tous les États Membres, dans la mesure de leurs moyens, doivent apporter les contributions requises aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Italie apporte sa contribution en tant que pourvoyeur de sécurité au niveau mondial. Nous sommes non seulement l'un des contributeurs les plus généreux au budget de maintien de la paix, mais nous sommes également le premier fournisseur de Casques bleus au sein du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Nous participons actuellement à des missions de maintien de la paix des Nations Unies au Liban, avec plus de 1000 unités, à Chypre et au Mali, et au Groupe d'observateurs militaires en Inde et au Pakistan.

En dehors des opérations de paix des Nations Unies, nos forces de défense et de police apportent également aide et protection dans d'autres régions du monde : de la Somalie à l'Afghanistan, de l'Iraq à la Libye en passant par la région de la Méditerranée, le Sahel, le golfe Arabique, les Balkans et l'Europe de l'Est. Partout où cette assistance est nécessaire, mon pays ne ménage aucun effort pour contribuer au renforcement des capacités, de la sécurité des frontières à la sécurité des élections, en passant par les pratiques judiciaires et pénitentiaires à la lutte contre la criminalité organisée et toutes les formes de trafic.

Les opérations de maintien de la paix ont des lacunes en matière de capacités. Il existe des besoins urgents en ce qui concerne les moyens aériens pour améliorer la mobilité des troupes, les ressources médicales pour les soins et des évacuations médicales rapides – notamment des civils –, et des unités de neutralisation des engins explosifs chargées d'enlever les mines et les engins explosifs improvisés. La technologie revêt la plus haute importance pour renforcer la sûreté et la sécurité des Casques bleus. L'utilisation de drones par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a permis d'améliorer, sur le plan de l'efficacité et de l'efficience, la collecte d'informations et a permis de renforcer les capacités d'appréciation de la situation, ce qui est d'une importance cruciale pour la sécurité des soldats de la paix et la protection des civils.

L'Italie a fourni de nombreuses ressources au Système de préparation des moyens de maintien de la paix en termes d'unités de manœuvre dotées d'éléments habilitants. Nous avons pleinement soutenu ce système depuis sa création en 2015, en mettant à sa disposition des unités nationales adéquatement préparées grâce à des programmes de formation spécifiques. Nous confirmerons notre engagement lors de la prochaine réunion des Ministres de la défense qui se tiendra à Vancouver.

Une autre lacune importante dans les opérations de maintien de la paix concerne le rôle et la présence des femmes. Tel qu'indiqué dans la résolution 1325 (2000) et les résolutions subséquentes sur les femmes et la paix et la sécurité – en particulier la résolution 2242 (2015) –, nous devons accroître le nombre de femmes au sein des contingents militaires et du personnel de police des Nations Unies. Tous les États Membres doivent faire davantage à cette fin. Le recrutement d'un nombre plus élevé de femmes au niveau national aujourd'hui permettra d'améliorer l'équilibre entre les sexes à moyen terme. La participation des femmes à tous les niveaux est essentielle pour améliorer l'efficacité et les résultats des missions. Leur rôle est indispensable à tous les efforts en faveur de la paix et de la sécurité.

La formation est essentielle pour renforcer les capacités et pour que les mandats puissent être efficacement exécutés le terrain. Depuis 2005, le Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation situé à Vicence – géré par nos Carabinieri, en collaboration avec des instructeurs en provenance des États-Unis et d'autres pays africains et européens – dispense une formation de bonne qualité aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, sur la base sur des normes professionnelles et éthiques élevées, au moyen de modules de formation spécifiques sur l'état de droit, le droit international humanitaire, la protection des civils, la protection du patrimoine historique et culturel, la prévention de la violence sexuelle et sexiste en période de conflit, et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité d'une manière plus générale.

Ces programmes de formation permettent de définir des normes et des approches opérationnelles communes qui doivent être appliquées dans le cadre d'activités de police. Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, les opérations de paix feront de plus en plus appel à des unités de police spécialisées qui mettent l'accent sur la stabilisation, l'état de droit, la justice et la protection des civils, conformément à la réforme

du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies envisagée par le Secrétaire général, qui souligne la nécessité de privilégier la prévention, la médiation et la consolidation de la paix.

Par conséquent, il est essentiel de former les forces de maintien de la paix pour qu'elles soient à même de protéger les populations ainsi que des valeurs et des principes essentiels, afin de préserver la crédibilité et la réputation des Nations Unies. Dans ce contexte, je voudrais souligner que l'Italie fait partie des collaborateurs directs du Secrétaire général qui sont chargés de la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies, a signé le contrat de mission visant à éliminer ce fléau de l'exploitation et des atteintes sexuelles et a contribué au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

S'agissant de la planification stratégique, nous ne devons pas oublier la logistique. La capacité des opérations à accomplir leur mission et à s'acquitter de leurs mandats est étroitement liée à la rapidité avec laquelle les missions sont déployées et à leur efficacité opérationnelle sur le terrain. Le Centre de services mondial de l'ONU, situé à Brindisi depuis 1994, est un centre essentiel qui apporte un appui logistique aux missions de maintien de la paix dans le monde entier. Nous devons maximiser l'efficacité dans la prestation de services. Nous devons également accorder l'attention voulue à la gestion de l'empreinte écologique des missions sur le terrain tout au long de leur cycle de vie. Une empreinte plus légère permettrait de faire des économies, de renforcer la sûreté et la sécurité des troupes et des civils dans les pays d'accueil, et en fin de compte, de mieux exécuter les mandats.

Enfin, nous sommes pleinement engagés à coopérer avec les autres acteurs pour que les missions de paix soient plus intelligentes, plus efficaces et plus réussies. Nous devons donc doter les missions des capacités dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur mandat, en gardant à l'esprit l'importance décisive du facteur humain. Par conséquent, je voudrais remercier toutes les femmes et tous les hommes qui servent et ont servi au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies de par le monde. Je salue également la mémoire de ceux qui ont perdu la vie au service de cette cause au fil des ans.

M. Inchauste Jordán (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé très utile, qui nous a permis d'en savoir davantage sur l'une des principales activités visant à assurer la paix et la sécurité internationales. Nous remercions également les représentants du Bangladesh et du Canada de leurs exposés très pertinents.

Tout d'abord, nous tenons à rendre un hommage sincère à tous les effectifs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde, qui n'épargnent aucun effort pour mener à bien leur mission. Nous remercions également les pays fournisseurs d'effectifs – le personnel militaire, le personnel de police, les observateurs ou le personnel civil- pour leur générosité, leur solidarité et leur engagement à l'égard du système des Nations Unies et des pays en proie à des conflits.

Dans le cadre des opérations de maintien de la paix, il est évident que le processus de constitution des forces par les Nations Unies est un système complexe qui doit être élaboré et mis en œuvre rapidement et efficacement, en fonction de la réalité sur le terrain et en consultation avec les pays hôtes et les pays fournisseurs de contingents. Par conséquent, pour mettre à la disposition des missions, efficacement et adéquatement, les ressources financières, humaines et matérielles dont elles ont besoin, il faut procéder à une analyse technique, logistique et, avant tout, politique, conformément aux mandats fixés par le Conseil, qui doivent être plus réalistes, plus précis et plus ciblés.

Compte tenu du caractère multidimensionnel des missions de maintien de la paix et des différents rôles qu'elles sont appelées à jouer, nous sommes d'avis qu'il faut renforcer leurs capacités. La constitution des forces n'est pas une tâche et une responsabilité qui doivent relever uniquement du Bureau des affaires militaires ou du Service de la constitution des forces. Ce processus doit être le résultat de synergies entre tous les membres du système, qui doivent apporter les éléments permettant d'assurer la cohérence dans la planification et l'évaluation ultérieure des missions. En ce sens, cette responsabilité doit être partagée.

Nous estimons qu'il est essentiel que la mise en œuvre des processus d'analyse et de planification des missions soit moins bureaucratique. Il faut accorder la priorité aux concepts d'opérations et les aligner sur les décisions politiques prises par le Conseil de sécurité lors de l'élaboration des mandats. Cela permet de mettre à l'épreuve la capacité de l'Organisation à concevoir et à mettre en œuvre des mandats adaptés aux besoins sur le terrain. Nous estimons qu'il convient d'améliorer

la souplesse institutionnelle pour le déploiement des troupes et de choisir les troupes les mieux formées et les plus spécialisés pour qu'elles puissent faire face à des environnements asymétriques de plus en plus complexes.

Il est clair que la situation au niveau international n'est pas statique. Elle connaît des transformations profondes. Les menaces que les groupes terroristes et la criminalité transnationale font peser en permanence sur la paix et la sécurité internationales mettent en lumière la nécessité d'apporter des changements structurels aux missions de maintien de la paix pour qu'elles puissent s'adapter plus efficacement à leurs environnements respectifs et contrer ces menaces.

Nous soulignons les efforts déployés par l'ONU et le Conseil de sécurité pour atteindre les objectifs énoncés dans chacun des mandats en vigueur, et nous appelons à l'unité de tous les acteurs pour en renforcer, sur le terrain, les composantes financière, tactique, opérationnelle et stratégique, dans le respect rigoureux de la Charte des Nations Unies et permanent des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des États. En outre, il faut que l'amélioration des facteurs matériels et technologiques permette aux missions de maintien de la paix d'être plus efficaces dans l'accomplissement de leurs mandats. Il convient de souligner que doter les contingents des équipement et de l'entraînement adéquats ne relève pas uniquement de la responsabilité des pays fournisseurs, mais de celle de l'Organisation tout entière.

Pour terminer, il faut également mentionner qu'aucune mission de maintien de la paix ne pourra être couronnée de succès si elle ne bénéficie pas de l'appui et du soutien du pays hôte. À cet égard, une coordination constante et fluide et l'échange d'informations entre les missions et les autorités locales sont indispensables.

Mme Tachco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants, le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et les Ambassadeurs du Canada et du Bangladesh de leur contribution et de leur mise au point.

Les États-Unis sont heureux d'avoir joué un rôle central pour focaliser de nouveau l'attention de l'ONU et des États Membres sur l'importance de la constitution des forces lors du Sommet sur le maintien de la paix de 2015. Reconnaissant l'importance critique des opérations de paix multinationales et des défis auxquels elles sont confrontées, la communauté internationale s'est mobilisée dans une série de conférences ministérielles afin de lancer l'alerte sur les déficits de capacités dont souffre le maintien de la paix et d'élargir le vivier de ressources disponibles pour y remédier.

Dès le premier sommet qui s'est tenu ici à New York, ces réunions ont privilégié une démarche axée sur les résultats. Nous nous félicitons de ce que ces conférences ont accompli, puisque plus de 40 délégations ont annoncé des contributions visant à améliorer fondamentalement le maintien de la paix. Ces annonces se sont par la suite concrétisées en moyens qui permettent de répondre aux besoins essentiels des missions sur le terrain, à l'instar de l'unité du génie népalaise affectée à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, des hélicoptères tactiques sénégalais dépêchés à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et du Groupement des forces spéciales croates affecté à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Par le biais de nos programmes bilatéraux de renforcement des capacités des opérations de paix, les États-Unis aident également les pays partenaires à mettre pleinement à profit les moyens engagés, en particulier ceux visant à remédier aux déficits chroniques. Pour leur part, en 2015, les États-Unis se sont engagés à mettre au point et à dispenser un programme de formation portant sur les activités de police dans des contextes extrémistes et à ajouter une formation spécialisée en vue d'accroître la capacité de survie des personnels de police déployés dans des missions de la paix. À ce jour, nous avons dispensé cette formation à quatre unités de police constituées camerounaises sur le point de se rendre en République centrafricaine et à deux unités de police constituées sénégalaises avant leur déploiement au Mali.

La prochaine Réunion des ministres de la défense qui se tiendra à Vancouver nous semble receler une occasion à la fois d'analyser les nouvelles annonces de contributions et de consolider les engagements existants. À elles seules, toutefois, ces annonces de contributions ne permettront pas de répondre aux exigences croissantes du maintien de la paix. Les États-Unis encouragent à consigner dans un registre toutes les contributions annoncées afin de veiller à ce que ces engagements puissent, à terme, être effectivement convertis par l'ONU en déploiements, en accroissement des capacités et en un maintien de la paix de meilleure qualité.

À mesure que les mandats et les contextes opérationnels des missions gagnent en complexité, nous avons besoin d'unités dûment formées et équipées pour

obtenir les résultats escomptés sur le terrain – c'est-à-dire des unités de maintien de la paix qui soient formées à la fois aux compétences militaires ou policières fondamentales et aux besoins propres à chaque mission. Les travaux de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens ont été déterminants dans l'enregistrement et l'évaluation des soldats de la paix que l'on envisageait de déployer.

Depuis la création de la Cellule et du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, nous avons constaté une amélioration de la manière dont le Département des opérations de maintien de la paix gère la constitution des forces et leurs déploiements. Il est indispensable, pour le succès des opérations de paix des Nations Unies, que l'Organisation identifie les forces les plus appropriées pour les missions de maintien de la paix et élargisse l'assiette de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police disponibles. Nous devons continuer à améliorer les méthodes qu'elle utilise pour ce faire et sa rapidité à s'en acquitter.

Si elle veut être à la mesure des progrès observés en matière de constitution des forces, l'ONU doit mieux prévoir les besoins futurs, notamment les unités terrestres, mais également le commandement, le soutien logistique, et les systèmes informatiques et de mobilité. L'institutionnalisation de ce type de planification stratégique, l'amélioration des moyens d'alerte rapide et autres changements structurels au Siège de l'ONU à New York permettraient aux dirigeants des Nations Unies de réagir avec rapidité et détermination face à de nouvelles crises.

Outre la Cellule stratégique et le Système de préparation, nous sommes favorables à poursuivre le développement de la Politique du Département des opérations de maintien de la paix relative à la vérification et à l'amélioration de la préparation opérationnelle, car c'est un outil vital pour collecter des données sur la performance des contingents et de leurs commandements. Les soldats de la paix sont véritablement les lignes de front de la communauté internationale. Sachant que le succès d'une mission peut être une question de vie ou de mort pour les civils qui comptent sur les soldats de la paix pour les protéger, ainsi que pour les soldats de la paix eux-mêmes, nous exhortons l'ONU à prendre des décisions fondées sur des données de performance objectives en matière de protection et de déploiement de la force.

La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) illustre parfaitement comment des décisions fondées sur les performances peuvent se traduire par des améliorations notables de la façon dont les missions de maintien de la paix s'acquittent de leur mandat. Pour remédier aux lacunes qui, à plusieurs reprises, ont empêché les contingents de la MINUSS d'intervenir pour protéger les civils attaqués à l'intérieur et aux alentours des bases des Nations Unies, le Secrétaire général a demandé à la Mission de prendre un certain nombre de mesures pour améliorer sa performance. Par la suite, la MINUSS a mieux défendu ses bases contre les attaques et a déployé efficacement des soldats de la paix pour répondre aux crises humanitaires naissantes – par exemple lorsqu'elle a protégé 50 000 civils nouvellement déplacés, en mai.

Une analyse transparente et objective des résultats sur le terrain grâce à la Politique d'amélioration de la préparation opérationnelle et à d'autres mécanismes existants contribuera à identifier les déficits de moyens et aidera les partisans bilatéraux du maintien de la paix à mieux cibler les contributions pour répondre aux besoins des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Elle permettra aux pays qui fournissent des contingents de comprendre où des progrès sont nécessaires et aidera les donateurs à faire en sorte que les contributions en formation et en équipement correspondent aux besoins existants.

En tant que pays donateur, les États-Unis ont fourni un appui bilatéral de plus d'un quart de milliard de dollars au renforcement des capacités des pays fournisseurs de contingents, et ces systèmes peuvent nous aider à cibler notre assistance future. À cette fin, nous sommes fermement favorables à ce que l'ONU s'attache à renforcer la manière dont elle recueille, gère et analyse les données sur les prescriptions d'exploitation du maintien de la paix et sur la performance des unités sur le terrain. Améliorer la disponibilité d'informations objectives pour appuyer un processus de prise de décisions fondé sur les performances permettra de rendre les missions plus efficaces sur le terrain et de promouvoir la légitimité d'ensemble du maintien de la paix des Nations Unies.

Nous sommes déterminés à aider les soldats de la paix à améliorer leur formation et leurs capacités, mais si les forces d'une mission ne sont pas en mesure de s'acquitter de leur mandat, nous devons en être informés et être suffisamment souples pour modifier notre approche. Nous devons au moins cela aussi bien à nos soldats de la paix qu'aux missions essentielles qu'on leur demande d'accomplir.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, en premier lieu, remercier les délégations française et britannique de cette initiative conjointe d'organiser une séance d'information sur la stratégie de constitution des forces dans les opérations de maintien de la paix. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et les Représentants permanents du Bangladesh et du Canada.

L'Uruguay considère que le renforcement de la stratégie de constitution des forces est un élément indispensable à l'heure où nous évoquons des opérations de maintien de la paix plus efficaces et plus efficientes. La disponibilité, en temps voulu, de personnels en uniforme et civils suffisamment formés et équipés est la clef de la réussite d'une opération de maintien de la paix, de la même manière que l'on ne saurait concevoir une mise en œuvre intégrale du mandat d'une mission qui ne serait pas dotée de moyens à la mesure des nouveaux défis auxquels elle serait confrontée.

Il convient de reconnaître que, dans ce processus de réforme, et en se fondant sur les recommandations du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446), des progrès encourageants ont été observés de la part du Secrétariat, principalement au sein du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, ainsi que de la part des États Membres dans leur ensemble. À titre d'exemple, la création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, ainsi que celle du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, contribuent énormément à garantir une meilleure disponibilité et un déploiement opportun des capacités de maintien de la paix. Dans ce sens, nous encourageons le Secrétariat à poursuivre ses efforts, en coordination étroite avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police.

Le Conseil de sécurité, organe qui autorise les mandats, est directement responsable de veiller à ce que le personnel du maintien de la paix soit déployé dans des conditions optimales pour s'acquitter de ses tâches. La note de cadrage cerne bien la problématique des efforts que le Conseil de sécurité pourrait faire dans le domaine de la constitution stratégique des forces pour contribuer à la réussite des opérations de maintien de la paix. De l'avis de ma délégation, le Conseil pourrait apporter une contribution notable sur les plans suivants.

Premièrement, en ce qui concerne les étapes de conception et de planification, voire de reconfiguration d'une opération de maintien de la paix, nous estimons que le Conseil de sécurité doit impérativement accorder une plus grande importance à l'identification des besoins et des capacités requises pour l'exécution du mandat. La planification doit être fondée sur des objectifs clairs, réalisables et hiérarchisées avec des paramètres de référence et une stratégie de sortie qui permet une réduction de la mission et une transition adéquate vers une entité lui succédant lorsque lesdits critères sont satisfaits. La coopération trilatérale entre le Conseil, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police est fondamentale à cet égard.

Le Secrétariat, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, joue un rôle déterminant en termes de conseils pour permettre la prise de décisions, notamment en ce qui concerne les besoins ponctuels en matériel et en personnel. À propos du matériel, je voudrais ajouter que son obtention ne doit pas dépendre des capacités financières d'un pays uniquement. Les nouvelles technologies sont chères, raison pour laquelle il est indispensable de chercher à trouver des solutions de remplacement pour se les procurer, par exemple, en renforçant la coopération entre les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Secrétariat et les pays donateurs.

Par ailleurs, s'agissant de la prise de décisions, le Conseil de sécurité doit tenir pleinement compte des points de vue des pays fournisseurs de contingents, car ce sont eux qui se trouvent sur le terrain. Cela contribuerait significativement à la planification des opérations et permettrait de s'assurer que le personnel dispose des moyens nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences. Plus précisément, nous devons œuvrer à réduire le fossé qui existe entre ceux qui établissent, planifient, administrent et exécutent les opérations, et insister sur les énormes avantages d'une relation productive entre eux.

Deuxièmement, il est très important que le personnel déployé soit correctement formé, l'accent étant mis en particulier sur la formation préalable au déploiement. Il est essentiel que le personnel de maintien de la paix soit instruit et formé pour les tâches qu'il aura à mener dans la zone d'opérations. Cela exige un effort conjoint des pays fournisseurs de contingents afin de promouvoir une meilleure formation de leur personnel, ainsi que du Secrétariat à l'heure de réaliser les évaluations et les contrôles pertinents. Nous saluons l'excellent travail que réalisent de concert le

Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la validation des normes et des conseils prodigués pour la formation au maintien de la paix, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, de la protection des civils et de la lutte contre les atteintes et l'exploitation sexuelles.

Troisièmement, et enfin, nous ne devons pas nous concentrer uniquement sur la constitution des forces, mais aussi sur la pleine fonctionnalité des forces de maintien de la paix une fois qu'elles sont déployées. C'est une question que ma délégation a constamment et expressément soulevée au cours de ses près de deux ans au Conseil de sécurité, étant donné qu'il s'agit malheureusement d'un problème que l'on retrouve dans plusieurs opérations de maintien de la paix et qui appelle à une plus grande responsabilité de la part du Conseil. Nous parlons d'obstacles sur le terrain qui ont également une incidence négative sur l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix. D'une part, une attention particulière doit être accordée aux restrictions nationales – communément appelées « caveats » – qu'elles soient déclarées ou, pire encore, non déclarées, sachant qu'elles peuvent nuire à l'exécution des mandats. D'autre part, le Conseil doit exiger et obtenir de la part des pays hôtes le plein respect des termes convenus dans les accords sur le statut des forces, qui constituent les garanties protégeant le personnel qu'un pays fournit volontairement aux opérations de maintien de la paix.

Nous sommes également préoccupés par la fréquence croissante des attaques délibérées contre le personnel et les installations des Nations Unies, qui ont entraîné d'importantes pertes en vies humaines et en matériel. Sur cette question, nous pensons que nous devrions, entre autres, fournir à nos contingents davantage d'outils pour qu'ils puissent faire face aux nouvelles réalités, par exemple en les dotant de moyens de défense passive ou en renforçant les règles d'engagement et de comportement. Il nous faut également faire tout ce qui est en notre pouvoir pour amener les responsables de ces crimes à en répondre.

En conclusion, tant politiquement que sur le terrain, mon pays réaffirme son engagement à renforcer les capacités de constitution des forces dans les opérations de maintien de la paix. Au niveau politique, l'Uruguay est honoré de co-organiser la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Vancouver en novembre. Cette réunion vise, entre autres choses, à poursuivre les efforts dans le domaine de la constitution des forces et à assurer le suivi des promesses de contributions faites par plusieurs États Membres dans les diverses réunions multilatérales tenues entre 2015 et 2017. Sur le terrain, l'Uruguay continue de fournir du personnel de maintien de la paix à diverses missions. Nous avons récemment achevé notre contribution à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti après sa fermeture couronnée de succès. Nous réaffirmons notre engagement constant et indéfectible en faveur des opérations de maintien de la paix. Dans le même temps, nous étudions la possibilité de nouvelles contributions en fonction de nos capacités.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie chaleureusement chacune et chacun des participants pour leurs interventions qui mettent en lumière l'une des dimensions essentielles dont dépend l'efficacité du maintien de la paix : la génération stratégique des forces. La France est heureuse d'avoir pu organiser cette séance d'information pendant sa présidence, en partenariat avec le Royaume-Uni. Je me réjouis que le Bangladesh et le Canada aient pu partager leurs expériences et leur vision. Je remercie également le Secrétariat pour son investissement dans ce chantier majeur et le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix pour son intervention particulièrement éclairante.

La problématique de cette séance tient à un constat évident : sans forces adéquatement formées, équipées et commandées, les opérations de maintien de la paix ne peuvent réussir. Dans ce contexte, la génération stratégique des forces doit répondre à au moins trois exigences : lucidité, innovation et, je dirais, globalité.

Tout d'abord, la génération des forces doit nous amener à être lucides et pragmatiques sur les besoins qui existent au sein des opérations de maintien de la paix. La génération des forces doit s'appuyer sur l'identification des lacunes actuelles, des éléments obérant la performance des opérations. Cet impératif s'inscrit bien entendu dans un temps court : il faut constamment adapter les capacités des opérations de maintien de la paix actuellement déployées et mobiliser les capacités critiques qui permettront de répondre de manière rapide et adaptée à une situation par définition changeante sur le terrain.

Mais la génération des forces s'inscrit également dans le long terme : elle est l'outil par lequel nous pouvons construire le maintien de la paix de demain.

À travers elle, l'Organisation des Nations Unies doit anticiper les capacités en personnels, en équipements, en technologies, qui permettront de répondre aux conflits dans cinq, 10 ou 20 ans. Le dialogue trilatéral entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat apporte une contribution significative à ce processus. De cette approche doit émerger une vision des possibles pour le maintien de la paix; le Conseil doit s'en nourrir pour établir des mandats à la fois ambitieux et réalistes pouvant répondre aux défis du terrain. Nous nous réjouissons des travaux déjà entamés pour concrétiser cet objectif, notamment à New York, Londres et Paris en 2015 et 2016 et le mois prochain à Vancouver. Je tiens à saluer l'engagement du Canada pour la pleine réussite de cette réunion ministérielle importante.

Outre les besoin en matière médicale, aérienne, technologique ou encore de génie, la Conférence de Paris sur le maintien de la paix en environnement francophone a ainsi permis de rappeler une autre exigence : les opérations de maintien de la paix doivent disposer des compétences linguistiques en phase avec la langue des pays concernés si elles veulent pouvoir contrer efficacement les menaces, gagner la confiance des populations et poser les fondations d'une paix durable. Pour répondre à cet impératif, la France, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)et ses États membres, a mis en place des programmes linguistiques à destination des pays contributeurs de troupes non francophones. À travers l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, créé en octobre 2016, elle soutient les efforts entrepris par les pays fournisseurs de contingents francophones afin de développer leur participation aux opérations de maintien de la paix. Comme je l'ai indiqué hier à l'occasion d'une table ronde organisée au Siège de la Représentation permanente de l'OIF, je tiens à renouveler l'invitation adressée à tous les États Membres qui le souhaitent à rejoindre cette initiative et à s'associer à son pilotage.

Forte de cette nécessaire lucidité, la constitution des forces doit être guidée également par l'ambition et l'innovation. L'établissement du Système de préparation des moyens de maintien de la paix au sein du Département des opérations de maintien de la paix a constitué une avancée historique pour le maintien de la paix. Il permet d'identifier un réservoir de forces formées, équipées, dotées d'une doctrine d'emploi et opérationnelles, et de le déployer en moins de 60 jours. Nous saluons l'engagement des pays fournisseurs de contingents qui, comme le Bangladesh, se sont engagés dans ce mécanisme. Nous soutenons les efforts de ces pays comme du Secrétariat pour continuer de le développer et de l'affiner.

À cette innovation en ont répondu de nombreuses autres. La Conférence de constitution des forces pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui s'est tenue en mai dernier, a ainsi constitué une étape majeure pour la prévisibilité des capacités du maintien de la paix. Nous saluons ainsi l'initiative de plusieurs États Membres, parmi lesquels les Pays-Bas, l'Allemagne, la Jordanie et la Belgique, mais également la Norvège et le Portugal, de se coordonner pour fournir des moyens de transport aériens selon un plan pluriannuel. Une telle démarche a donné des perspectives opérationnelles solides à la Mission. Nous ne devons cependant pas relâcher nos efforts car, 18 mois après l'augmentation du plafond des effectifs autorisés par le Conseil de sécurité, la Mission souffre aujourd'hui encore d'un déficit de près de 2 500 hommes qu'il est essentiel de combler dans le contexte sécuritaire actuel.

Le développement de tels engagements conjoints, associant plusieurs États Membres pour générer des capacités critiques, doit être encouragé. Ces dispositifs tirent parti des capacités et des complémentarités de chacun en termes d'offre de contingents, de formation, de financement ou d'équipement. La France y est pleinement engagée, en fournissant notamment des formations pré-déploiement, mais aussi opérationnelles, à plus de 25 000 militaires africains par an, pour beaucoup déployés dans les opérations de maintien de la paix. Nous devons collectivement favoriser le développement de partenariats triangulaires, y compris en tirant parti des initiatives régionales.

J'en viens à mon dernier point. Pour porter ses fruits, la constitution des forces doit s'inscrire dans une approche globale. La question du déploiement et du soutien aux capacités générées est un élément clef. Les efforts de modernisation du déploiement stratégique doivent s'amplifier pour que ces unités puissent se trouver au plus vite sur le terrain, dès le besoin identifié. Le soutien opérationnel et stratégique doit lui aussi être adapté pour que ces unités puissent faire la différence sur le long terme en disposant de ressources appropriées.

Les questions de soutenabilité et de soutien médical doivent également être au cœur de nos préoccupations. La modernisation des procédures de gestion, notamment à travers la délégation et la responsabilisation au plus près du terrain, doivent aussi contribuer à la performance du maintien de la paix. L'approche globale nécessite

aussi de regarder au-delà des contingents militaires : c'est également dans les domaines policier et civil que la mobilisation des capacités adéquates est indispensable. Sur bien des théâtres, l'augmentation de la part des femmes au sein des unités de police des Nations Unies doit ainsi permettre de mieux répondre aux missions qui sont confiées à ces unités. Les composantes civiles doivent bénéficier de l'expertise nécessaire pour mener à bien leurs tâches. Dans tous les cas, la compétence linguistique est, là encore, indispensable à la réussite du maintien de la paix.

C'est fort d'une telle vision lucide, innovante et globale du maintien de la paix que nous pourrons nous assurer ensemble que l'ONU, à travers ses opérations de maintien de la paix, continue de répondre aux attentes et aux espoirs de tous. Le Conseil peut être assuré de l'engagement résolu de la France en ce sens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 17 h 55.